

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires: <b>Pagination continue.</b>  |                                     |   |





JEANNE D'ARC, D'APRES MADAME DE CHATELON.

LA  
REVUE CANADIENNE

JEANNE DARC

---

**A**voir une renommée qui traverse les siècles et qui se propage dans la classe des gens instruits ; être la figure, la personification du relèvement d'un peuple ; laisser un nom qui symbolise le patriotisme, c'est parvenir à la plus haute élévation humaine et marcher de compagnie avec Moïse, Salomon, Homère, Socrate, Alexandre, Annibal, César, Charlemagne.

On raconte que le général Bonaparte, revenant d'Égypte était salué sur son passage par des foules enthousiastes. Quelqu'un lui dit :

—Un beau jour pour vous !

—Oui, répondit-il, mais cela ne me donne pas encore une page dans l'histoire universelle.

Jeanne Darc a tracé un chapitre au livre de l'humanité ; son nom y restera gravé jusqu'à la fin du monde.

Consignons dans *La Revue Canadienne* un résumé de ce que renferment les bibliothèques sur ce personnage étonnant. Nos lecteurs n'ont pas tous sous la main les écrits que j'ai eu le plaisir de consulter ; car le nombre en est grand et l'étude de ces matériaux exige de longues heures.

I

Commençons par constater que les écrivains les plus récents adoptent de préférence l'épellation "Darc," au lieu de "d'Arc" si

souvent employée. (1) Jeanne elle-même déclara, devant le tribunal de Rouen, qu'elle se nommait "Jeanne" et aussi "Jeanne la Pucelle;" que les habitants de Domrémy l'appelaient parfois "Darc," mais que, suivant l'usage en Lorraine, on lui imposait plus fréquemment le nom de sa mère, de sorte que son frère était Pierre Darc, tandis qu'elle était désignée comme Jeanne Romée.

Dans le cours de sa carrière militaire, je n'ai pas rencontré un seul cas où les évêques, les officiers français, les seigneurs, les maires, les généraux anglais l'aient appelée autrement que "Jeanne."

La postérité a dit: "Jeanne Darc," deux sons qui retentissent comme une clameur de héraut. L'étrangeté d'un nom contribue, dans une certaine portée, à saisir l'admiration des masses. Arriver sur le théâtre de la vie publique avec le prestige de ses propres exploits et se nommer Vauban, Murat, Cambronne, Masséna, Bonaparte, Gambetta, c'est causer une double surprise. Jusqu'à Robespierre, Danton et Cadoudal qui nous frappent aussi par l'inconnu ou la nouveauté de leurs noms. Si le général Boulanger s'était appelé Bataille ou Vaillant, il aurait ajouté un pompon à son casque de guerre, mais un simple plumet, pas davantage.

L'imagination du peuple gratifie les hommes célèbres par leurs combats, d'une force au dessus du commun des mortels. Napoléon prenait au vol les bombes et les boulets, puis les relançait, avec la vigueur d'une catapulte, contre ses ennemis. Voilà ce que l'on croit. S'agit-il de Jeanne, c'est tout le contraire: on nous représente "la faible jeune fille, incapable de supporter les fatigues d'un état qui épuise les hommes les plus robustes," sans tenir compte de ce que nous savons à cet égard. Il suffit, croit-on, de penser qu'elle était une femme, pour lui refuser les ressources phy-

(1) Il est à croire que M. Benjamin Sulte, s'il veut, après les écrivains les plus récents, étudier plus à fond les documents plus anciens, reviendra à l'épellation traditionnelle du nom de *Jeanne d'Arc*. Ainsi arriva-t-il à M. Joseph Fabre, le grand promoteur du mouvement patriotique français en faveur de la Pucelle, si nous nous en rapportons à M. Leo Claretie dans un récent article sur son ancien professeur du lycée Saint-Louis: "C'était en 1873. Dans une note sur mon *Histoire de la philosophie*, racontait M. Fabre à ses élèves, je soutenais qu'il faut écrire Jeanne Darc sans apostrophe: Jeanne est une plébéienne. Le doyen de la faculté des lettres de Bordeaux m'affirma que je me trompais et qu'il fallait la particule. Il avait raison. On écrivait les noms nobles sans apostrophe, Dalençon, ou Danguien. — *Vaquerie et tous les républicains qui écrivirent Darc pour démocratiser la Pucelle, orthographient mal*. (Voir le *Canada*, 22 juin, 1894.) — A consulter également le *Polybiblion*, mai 1894, p. 403 et suiv., où sur 48 auteurs de toutes nuances qui ont écrit dans ces dernières années sur la Pucelle d'Orléans, on n'en trouve que quatre qui aient adopté l'orthographe de M. Sulte. Et encore ces quatre auteurs cherchent-ils non seulement à démocratiser Jeanne, mais à l'humaniser, en taisant ou en niant le caractère surnaturel de sa mission. — (*Note de la Rédaction.*)

siques dont la Providence l'avait douée. De même que j'admets l'inspiration divine de notre héroïne, j'accepte aussi la nature vigoureuse que ses contemporains ont reconnue en elle. Les faits constatés passent au dessus des vaines suppositions et détruisent la légende.

Joseph Bonaparte écrivait un jour à son frère qu'il était excédé, abimé, rendu, qu'il n'avait pas fait de toilette depuis quatre jours. Napoléon lui répondit laconiquement : " Je n'ai pas ôté mes bottes depuis une semaine." Jeanne a été quatre jours et quatre nuits dans son armure, mangeant à cheval, dormant une heure dans une grange, au coin d'un bois, au milieu d'une bataille, sur un banc de hasard—et son armure pesait autrement que la redingote grise de Napoléon ou les jabots de dentelle de Joseph Bonaparte !

Ceux qui tenaient une plume au moment où Jeanne s'est emparée de l'attention du monde ont eu le soin de nous la faire connaître. Elle était tellement extraordinaire dans la vie publique que ses moindres faits et gestes ont été pris en notes. Je n'en demande pas davantage pour faire son portrait. Nous savons moins de choses à cet égard au sujet d'Alexandre ou d'Annibal.

Lorsque le duc d'Alençon alla la voir sur le préau, au milieu des hommes d'armes qu'elle stupéfiait par son adresse à manier la lance, Jeanne n'avait pas encore combattu l'ennemi ; elle arrivait de son village ; le duc lui fit cadeau d'un destrier, aussitôt elle prouva sa compétence à gouverner un cheval. Le roi lui donna une maison militaire : elle fit voir qu'elle savait s'en servir, en mettant sur les dents ses aides les mieux habitués au service des armes. En maintes circonstances, elle pénétra au fort des bataillons anglais ou bourguignons l'épée à la main et s'ouvrit un passage. Sa cuirasse blanche resplendissait dans le pêle-mêle de la lutte : on la visait de partout ; elle poussait en avant ; un éclair de son glaive faisait reculer les plus hardis et, lorsqu'elle couchait la lance pour bondir contre les soldats en ligne ou en carré, tout pliait devant elle. Cette vigueur rappelle Murat, Lannes, Nansouty, mais pas Napoléon, qui ménageait ses muscles et sa personne.

Si l'on attribue à l'exaltation, ces actes de courage, il ne faut pas oublier avec quelle exactitude Jeanne conduisait une bataille. Elle avait la tête froide des grands capitaines. Ses prouesses ne l'énervaient point. Après avoir culbuté la première ligne des Anglais, à Patay, elle revint à son principal corps d'armée et dit : " Continuez la charge : ils sont à vous." Elle se contenta de regarder le triomphe qu'elle avait préparé.

Ceux qui l'ont vue à l'âge de dix-sept et dix-huit ans, l'époque de sa gloire, en font une belle fille, brune de teint, de taille ordinaire, d'une prestance royale, d'un geste sobre et impressionnable, d'une éloquence chaude, bien que modérée, réfléchissant avant que d'agir ou de parler et séduisant le soldat, l'officier, le grand seigneur au respect dès qu'elle se trouvait en contact avec eux. Elle pouvait dire :

Je marche tout vivant dans mon rêve étoilé.

Son tempérament l'amenait toujours à commander. Lorsque son œil bleu foncé dardait ses rayons sur un homme, celui-ci fût-il La Hire, Dunois, Xaintrailles ou Barbe-Bleue, elle prenait tout ascendant. On a dit la même chose du regard d'Alexandre et de Napoléon.

Pourquoi voulez-vous donc me la faire voir comme une humble bergère ignorante de tout? Dieu, qui anime les êtres de cette espèce, ne lui avait refusé ni la force physique, ni la connaissance de ce qu'il lui fallait savoir pour accomplir sa mission. Ceux qui parlent d'ignorance disent qu'elle ne savait ni lire ni écrire. De notre temps, l'ignorance est universelle, et cependant tout le monde sait lire et écrire. Ce n'est point comme au quinzième siècle où les chefs de la nation se targuaient de ne pas savoir signer leur nom, en leur qualité de nobles. L'écriture était du ressort et de la profession des clercs, qui notaient la parole des maîtres. Nous avons de Jeanne plus de vingt lettres, toutes dictées à ses secrétaires, il va sans dire, mais de son style à elle, bien reconnaissable, ainsi que le sont les dictées de Napoléon, un autre génie, à peu près inepte la plume à la main, immense quand il jette les flammes de sa pensée aux scribes et aux greffiers de tous genres.

Alain Chartier, le père de l'éloquence française, déclare que Jeanne le gagna à la première entrevue. Elle impressionna pareillement le conseil du roi. Les capitaines subirent l'entraînement de ses paroles. Quant à la foule, aux soldats, elle sut les électriser jusqu'à la fin de sa vie. Lorsque l'heure n'était point propice à un discours, elle lançait des "mots" qui éclataient dans les âmes comme la foudre et reconstituaient les courages. Le thème du patriotisme, si nouveau alors, lui servait de fonds pour toutes ses harangues. C'est d'elle et d'Alain Chartier que la France actuelle est sortie. Ces deux intelligences se combinèrent à propos. Alain, par des écrits hors pair, Jeanne par sa belliqueuse ardeur, rendirent la continuation de la vieille Gaule impossible, et la France que nous connaissons surgit de ces deux puissants cerveaux.

Jeanne était patriote. Depuis elle, les nations cultivent le patriotisme. Au vingtième siècle, étendant l'idée, nous serons dans le cosmopolitisme. Ainsi va le monde. Ce sera drôle de voir la fraternité universelle!

Jeanne avait trouvé une Gaule composée de vingt nations ou territoires qui formaient autant de groupes séparés; elle voulut les fondre ensemble et en faire un tout. Louis XI compléta l'œuvre. Le reste de l'Europe en fit autant, avec plus de lenteur.

Je réclame pour la vierge de Domrémy l'honneur d'avoir été le pivot, le point tournant, la pensée créatrice qui a brisé le moyen-âge, c'est à dire le système d'isolement des petites et grandes provinces françaises. Son cri de "Toutes Frances," (toutes les parties de la France) a été entendu; il a rendu possible la réunion de forces qui ont pris la forme nationale en cessant d'être provinciales.

## II

Les princes normands devenus maîtres de l'Angleterre sous Guillaume, avaient conservé la Normandie à titre d'apanage. D'autres princes français, ducs, comtes, marquis et barons, devenus Anglais par la conquête de la Grande-Bretagne, ne cessaient point de posséder des biens en France. Les intérêts de cette nouvelle noblesse "anglaise" devaient, un jour ou l'autre, entrer en conflit avec ceux des familles du même sang demeurées au pays natal; bien plus, des mariages intervenus entre les deux partis produisaient des prétentions de part et d'autre: tel duc ou baron anglais voulait s'agrandir en France à cause de sa parenté; tel comte français s'attribuait les terrains de son cousin anglais. On en vint au point que le roi de France se croyait des droits sur la couronne d'Angleterre, tandis que le souverain de ce dernier pays se proclamait également roi de France par suite de parenté. Ainsi commença la guerre de Cent Ans, l'année 1337.

Cette lutte, que personne ne prévoyait devoir durer longtemps, eut le seul caractère que l'organisation sociale de l'époque pouvait lui imprimer: elle occupa une ou deux provinces, puis une seule, puis trois ou quatre, pour revenir à deux, ensuite s'étendre à six, selon que les influences des seigneurs gagnaient ou perdaient à ce jeu, ou que des généraux heureux intervenaient dans l'un ou l'autre camp. Par exemple, le Prince Noir à lui seul, valut une armée aux Anglais; Duguesclin eut ses jours de gloire du côté des Français. En de certaines années, on ne se battait point ou

presque pas ; ou bien, encore, la guerre se portait de préférence sur la Bretagne, en Guienne, en Picardie, en Champagne, et même jusqu'en Normandie où les Anglais s'étaient toujours considérés chez eux. Voilà comment il s'écoula un siècle avant que de voir finir cette série d'attaques, de combats, de pillages et de forfaits de toute nature.

Ce que nous appelons "armées permanentes," n'existait pas encore. Chaque roi, prince ou seigneur, selon ses moyens et au cours des circonstances qui se présentaient, levait des hommes et marchait à leur tête, avec le parti politique qu'il supportait pour le moment. Parfois aussi, ces chefs restaient neutres, en attendant l'heure propice de se déclarer. Le Bourguignon abandonne le roi de France ; plus tard, il passe aux Anglais. Le duc de Bretagne est favorable aux Anglais ; il devient tiède, s'éloigne, puis reparait appuyant le roi de France. Le duc d'Anjou n'aime pas les Armagnacs et, par conséquent, s'immobilise ; un jour Charles VII prend femme dans sa famille, il retourne aux armes comme un fidèle sujet. La description de cette époque demanderait un volume.

A tout examiner, les Anglais n'ont jamais eu en France au delà de quarante mille hommes et, le plus ordinairement, de vingt à vingt-cinq mille, dispersés en six ou sept détachements, ou cantonnements, parfois concentrés en deux ou trois. Les Français n'ont jamais dépassé ces chiffres ; souvent, ils n'avaient que moitié ou deux tiers des Anglais. La guerre n'était donc pas nationale ? Elle était politique, locale, privée. Ces expressions dénotent un état de choses que nous ne soupçonnerions pas aujourd'hui sans l'aide de l'histoire écrite.

A n'importe quelle période de l'humanité, on a vu des soldats et des petits officiers désirer la guerre, et, une fois la lutte entreprise, la vouloir longue, sanglante, enragée—parce que le soldat en fait un métier de pillard et le petit officier y voit son avancement. Les bandes qui, de 1337 à 1430, sillonnèrent les trois quarts du territoire français étaient, mille fois plus que les troupes de nos jours, dans de semblables dispositions ; aussi jugez si l'on regardait comme impossible, vers 1400, de mettre fin à ces excès.

Il va de soi que, si l'on avait pu faire naître le sentiment patriotique parmi les Français, leur inspirer le désir de ne former qu'un seul peuple et de repousser l'intervention de l'étranger dans leurs affaires, le règlement de comptes eût été prompt et efficace, mais le mot impossible se dressait là comme une barrière infranchissable. Impossible d'agir en l'absence de ce sentiment : il eût fallu le créer, le rendre populaire, le développer et le mettre en œuvre. Impossible !

C'est en face de l'impossible que se trouvait le roi de France durant la première jeunesse de Jeanne Darc.

Si la guerre de Cent Ans n'avait pas eu lieu, notre héroïne ne figurerait ni dans la légende ni dans l'histoire, pas plus que nous n'aurions eu connaissance de Bonaparte si la révolution française n'avait pas existé. Les génies de cette espèce ne doivent pas être rares dans la floraison humaine, seulement ils ne rencontrent qu'à de longs intervalles les conditions voulues pour les mettre en évidence et les faire valoir. Le cas de Jeanne Darc et de Napoléon Bonaparte est exceptionnel, c'est pourquoi ces deux personnages nous étonnent et nous reportent vers l'incompréhensible, en quelque sorte. Vous me direz, peut-être, que tout cela est dirigé par la Providence : Je le sais comme vous, mais le fait n'en est pas moins extraordinaire.

### III

Au nord-est de Paris, sur les confins de la Lorraine et de la Champagne, près de la rivière de Meuse, dans le village de Domrémi, pendant la nuit de l'Épiphanie 1412, naquit, de Jacques Darc et d'Isabelle Romée, une fille "tels que jamais semblables n'avaient été ouïs," selon un témoignage cité par Henri Martin. Les habitants de Domrémi "se mirent à se demander l'un à l'autre quelle chose était donc advenue." La mère avait, dit-on, rêvé qu'elle accoucherait de la foudre.

Au milieu du hameau en question, qui renferme un peu plus de trois cents âmes aujourd'hui, se dresse une petite église du treizième siècle, dédiée à saint Rémi (Dom Rémi) et tout auprès, une maison rustique du quinzième siècle qui, depuis plus de quatre cents ans, appartient à l'État, en souvenir du berceau glorieux qu'elle a renfermé. La porte, flanquée de deux fenêtres, s'ouvre sur le pignon ; au second étage est une fenêtre de moindre étendue que les autres. L'un des pans de la couverture se prolonge plus que l'autre, de manière à descendre davantage et forme ainsi un bas-côté. Il y a un petit jardin, avec une source d'eau, sur l'autre flanc, comme en 1412. Cette propriété était échue à Jacques Darc par son mariage avec Isabelle Romée dont la famille paraît avoir été d'une classe élevée parmi les paysans. On observe aussi que Jacques ne se montra point à la hauteur nécessaire pour comprendre sa fille. Il est probable que Jeanne tenait ses forces morales et intellectuelles de sa mère ; même chose chez Napoléon.

Jean Morel fut le parrain de l'enfant, avec sa femme Jeanne Aubry, laquelle, en qualité de marraine, lui imposa le nom de Sibylle. Madeleine Darc, sœur de Jacques, épouse de Durant Laxart, Ameline Romée, sœur d'Isabelle, assistaient à la cérémonie. Citons encore les deux petits garçons, Pierre et Jean, frères de l'enfant, qui figurent avec honneur dans la carrière militaire.

L'enfant fut élevée dans le fracas des armes et sous la terreur des surprises que les coups de main des troupes opéraient de temps en temps à travers les campagnes. Elle avait à peine huit ans que les Bourguignons s'allièrent aux Anglais et que Paris fut enlevé par eux. La cause de la France ne s'était jamais vue aussi désespérée.

En 1422, Charles VII héritait du trône de France, mais son domaine, ou royaume, ne consistait qu'en un coin de l'Orléanais et de la Touraine ; quelques bandes de soldats lui restaient fidèles ; lui-même ne croyait pas en l'avenir de sa dynastie ; il allait jusqu'à douter du droit qu'il s'arrogeait cependant de prendre la couronne de France ; son père, en 1420, avait cédé ce droit au roi d'Angleterre Henri V, lequel d'ailleurs avait toujours prétendu être le seul prince de la bonne lignée à qui revenait le pouvoir. Enfin Charles VII, âgé de dix-neuf ans, était gouverné par un entourage aussi insignifiant que lui-même ; et prêt à tout concéder aux Anglais pour vivre en repos dans ses terres. Plus tard, au moment de l'apparition de Jeanne sur la scène militaire, les favoris du roi furent d'adroits coquins spéculant d'après les bonnes grâces d'un ennemi qu'ils laissaient se consolider partout. Le patriotisme était inconnu.

Jeanne devait, un jour, relever sa nation, la faire sortir de la tombe et la lancer dans l'avenir, au cri de *Vive la France !*

Henri V mourut en 1422, laissant un enfant au berceau, Henri VI., qui régnait sur Londres, Calais, Paris et Bordeaux. Jean Plantagenet duc de Bedford devint régent de France ; il était frère de Henri V par un second mariage de leur père ; c'était un homme de grandes capacités administratives et militaires. En 1423-4, Bedford gagna encore du terrain sur Charles VII, mais alors trois circonstances, survenues en quelques mois, suspendirent le progrès de ses armes : 1° des troupes écossaises arrivèrent en France sur la demande des Armagnacs ; 2° le duc de Bretagne se détacha du parti anglais ; 3° Charles VII épousa Marie d'Anjou avec le consentement et la promesse de bonne amitié du duc d'Anjou.

Au village de Domremi, Jeanne passait pour le modèle des enfants sages, compatissants, énergiques et studieux.

Elle parlait avec une raison surprenante pour son âge et, comme Dieu l'avait douée d'une éloquence naturelle très imaginée, ses paroles entraient profondément dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient. Grâce à une mémoire prodigieuse, elle avait appris toutes les prières que l'on pouvait lui enseigner, et elle suivait avec passion les soirées où les vieilles gens racontaient la chronique des guerres depuis près d'un siècle. Il en résultait que, au lieu de travailler sans penser et d'occuper ses loisirs à jouer avec les camarades, elle réfléchissait continuellement et devenait contemplative. A douze ans, elle avait déjà sa place à part dans les appréciations des paysans du voisinage.

On l'employa d'abord à garder les troupeaux, occupation qu'elle entremêlait de deux autres : la prière et le filage du lin ou de la laine.

Parfois, elle voyait passer ces fameux corps de "routiers" qui désolaient la province et, à travers les champs, elle rencontrait, ici et là, un pauvre homme assommé par ces maraudeurs. Bientôt, elle ne sortit plus qu'en mettant dans sa panetière du linge, de l'huile, et du vin ; lorsqu'elle entendait crier au secours, elle se portait vers les blessés. " Ah ! si dans notre pays, quelqu'un songeait aux misères du champ de bataille, quelqu'un prêtait l'oreille au moindre soupir que le vent apportait de la plaine ; si quelqu'un ne craignait ni l'épée des Anglais ni la vue des agonisants, c'était notre petite Jeanne. " (1)

Plus tard, sa mère la garda à la maison, lui apprit à coudre et à soigner le ménage, car la famille se composait de sept ou huit personnes et ce nombre augmentait chaque fois que des parents ou des amis, chassés des villages voisins par la cruauté des ennemis avaient besoin d'asile. Les fuyards amenaient des malades, des blessés qu'il fallait soigner. Jeanne devint une infirmière habile ; sa précoce intelligence lui tenait lieu d'études préalables en ce genre d'opérations.

Et puis ! Jeanne, écoutant ce que lui racontaient les malheureux, Jeanne méditait sur les causes de tant de fléaux, Jeanne songeait à délivrer la France !

Son idée première fut de faire communier ensemble les chefs français, bourguignons et anglais, qui tous étaient catholiques, mais elle finit par comprendre que ces grands ambitieux n'étaient chrétiens et catholiques que de nom.

(1) Marie-Edmée Pau : *Histoire de Jeanne D'Arc*, adressée aux enfants ; couronnée par l'Académie.

Ceux qui discutaient avec elle sur ces propos d'importance majeure, restaient saisis de ce qu'elle exprimait avec une clarté prophétique. Nul doute que le frère Jean Pasquerel, qui visitait constamment les hameaux de la contrée, n'ait répandu le bruit de ces conversations jusqu'à Vaucouleurs; en tous cas, ce religieux crut à la mission de "la bonne lorraine" dès ce moment, et jusqu'à sa mort, qui survint plusieurs années après celle de Jeanne.

"Autour d'elle se sont renouvelées les légendes qui poétisent le souvenir des saints celtiques, de saint Colomban, de saint Gall, de saint Brandaines... Quand elle gardait les brebis de ses parents, le loup jamais ne mangea ouaille de son troupeau. Les oiseaux des bois et des champs, quand elle les appelait, venaient manger son pain dans son giron... Elle écoute les rumeurs confuses de l'air et de la feuillée; elle plonge ses yeux, durant de longues heures, dans les profondeurs du ciel étoilé. Tantôt elle s'oublie au fond de la petite église, en extase devant les saintes images qui resplendissent sur les vitraux. Elle prie les saints du paradis pour la France, dont les malheurs ont déjà frappé vaguement son oreille et son cœur... Elle offrait ce mélange de méditation solidaire et de puissante activité qui caractérise les êtres promis aux grandes missions. Elle se cherchait elle-même; les faits du dehors éclairèrent et fixèrent sa sublime inquiétude... Jeanne avait été élevée dans la haine de ces Bourguignons qui livraient la France aux Anglais. Souvent, elle voyait les petits garçons de Domremi revenir tout ensanglantés de leurs batailles à coups de pierres contre les enfants de Maxci, village lorrain de la rive droite de la Meuse, qui tenait le parti de Bourgogne." (1)

A douze ans, en 1424, sa vocation était dessinée, bien qu'il fût encore douteux que les événements lui fourniraient l'occasion de se manifester au grand jour de l'histoire.

Jeanne avait vu passer et repasser dans son village les hommes d'armes qui faisaient la guerre, cette interminable guerre de Cent Ans; elle connaissait les combats que les femmes livraient à la soldatesque ennemie pour défendre leurs foyers et leurs biens. Son courage était d'un fond naturel; son intelligence hors ligne éclairait vivement les scènes qui se déroulaient devant elle. D'après Monstrelet, secrétaire du duc de Bourgogne et chroniqueur sagace de ces temps agités, la tactique des Français, des Anglais et des Bourguignons était la même; plutôt que de livrer bataille, les

(1) Henri Martin : *Histoire de France*, VI. 139-41. Il s'appuie sur Perceval, Quicherat et le Procès de Jeanne.

capitaines préféraient la petite guerre qui ne décide rien, occupe le soldat, fait vivre la troupe, exerce les chefs et prolonge les amusements de la vie militaire. On attaque, à tour de rôle, les côtés faibles du pays, les petits postes fortifiés, les châteaux armés, tous les points qui ne sauraient opposer une résistance sérieuse. Les campagnards, le peuple des bourgs et des villes de cinquième ordre, le menu fretin en un mot, payait le coût de ces lamentables exploits. Dans la défense des places, ajoute ce même auteur, aussi bien que en rase campagne, les femmes couraient au combat "sans elles épargner grandement et vilainement en tous périls." Et il le fallait bien ! les femmes ont du cœur. Lorsque les hommes ne sont pas là pour les protéger, elles prennent la hache. La guerre de Cent Ans est remplie de ces épisodes. Plus tard, en 1472, au siège de Beauvais (même diocèse que celui de Jeanne Darc) Jeanne Fouquet repoussa l'armée de Charles le Téméraire à la tête des femmes de la ville ; comme elle se servait d'une petite hache pour charger sur l'ennemi, son souvenir est resté dans l'histoire sous le nom de Jeanne Hachette. Qui sait si l'exemple de la grande Jeanne n'avait pas créé cette seconde patriote armée !

## IV

Nous arrivons au moment qui préoccupe le plus les commentateurs de la vie de notre héroïne : les révélations, les voix célestes, les ordres venus d'en haut. Sans chercher longtemps si Jeanne était avisée directement par des émissaires du ciel, je m'en tiendrai au fait que ses prédictions se sont toujours réalisées. J'observe, d'un autre côté, que la France était descendue bien bas ; personne n'espérait la voir ressusciter ; dans ces conditions, il n'existait pas un fort courant d'idées propre à élever les âmes et à faire surgir un Napoléon, car ce dernier personnage a appuyé son immense désir du pouvoir sur les énergies nationales si vivaces autour de lui. Jeanne ne pouvait guère compter avec les hommes, aussi a-t-elle proclamé sans cesse que sa mission lui venait d'ailleurs.

"C'était un jour d'été, raconte-elle, vers l'heure de midi ; j'avais à peu près treize ans et j'étais dans le jardin de mon père ; j'entendis la voix à droite. C'était l'archange Michel. Il m'enseigna et me montra tant de choses, qu'enfin, je crus fermement que c'était lui. Je crois d'une foi aussi ferme ce qu'il a dit et fait que je crois à la passion et à la mort de Jésus-Christ notre Sauveur."

Quand on lui demanda, plus tard, si l'archange était nu, elle répondit : "Pensez-vous que Dieu n'a pas le moyen de le vêtir !"

Ce premier avertissement ne fut pas tout d'abord rendu public par la jeune fille, car elle en était plutôt effrayée que désireuse d'y croire. Voyons ce qui se passait alors en France.

Non seulement les Anglais et les Bourguignons triomphaient de toute part, mais encore la faction politique de La Trémoille, qui dominait le faible Charles VII, prenait ses mesures pour partager dans les dépouilles du royaume. "Charles VII, dit Henri Martin, n'avait pas de pire ennemi que lui-même ; il était à la merci du premier intrigant."

La reine Yolande d'Aragon, belle-mère de ce roi, était duchesse douairière d'Anjou et reine douairière de Sicile. Avec l'évêque de Clermont, elle travaillait à ruiner auprès de son gendre le crédit de Tannegui Duchâtel et des auteurs du crime de Montereau et désirait opérer un rapprochement entre le roi et les maisons de Bourgogne et de Bretagne. Par son entremise, l'épée de connétable fut offerte à Artus de Bretagne, comte de Richemont, qui l'accepta, entraînant avec lui le duc de Bretagne qui se sépara des Anglais et le duc de Bourgogne qui devint neutre. Richemont avait épousé Marguerite de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec la Marguerite de la tour de Nesle. Il y eut un arrêt de deux ou trois ans dans les guerres.

Jeanne, persuadée enfin qu'elle se devait au salut de sa patrie, ruminait des plans d'opérations militaires. Elle eut bientôt trouvé le principe fondamental du système, qu'elle devait rendre célèbre, c'est à savoir la résistance persistante et continue des forces françaises réunies dans une seule main, au lieu de la simple défense par corps isolés qui entretenait la petite guerre ; une formidable poussée, toujours en avant et sans merci, devait tout emporter, selon ce qu'elle connaissait de la manière d'agir des Anglais.

Pour concevoir un bon plan militaire, et même pour l'exécuter, il n'est pas de rigueur d'avoir fréquenté l'école polytechnique ; on peut tout aussi bien sortir d'une ferme, d'un moulin à farine ou d'un établissement de salaison, comme cela s'est vu durant la guerre de la sécession.

"Personne au monde, ni roi, ni duc ne peut reconquérir le royaume, s'écriait-elle. Il n'y a d'autre secours que moi, bien que j'aimasse mieux rester à filer ma quenouille à la maison, auprès de ma pauvre mère. Il faut que je parte et que j'accomplisse ma mission, parce que mon Seigneur le veut."

Ces projets n'étaient pas sans causer quelques surprises. Plusieurs en parlaient néanmoins comme de choses réalisables et, chaque fois qu'un village venait d'être ravagé par l'ennemi, on se disait :

“ Jeanne a raison : il eût fallu se lancer sur les traces des soldats, les harceler, les faire périr par des attaques continuelles, leur ôter le goût de recommencer.”

En 1428, Thomas Montagu, comte de Salisbury et du Perche, habile général, amena au duc de Bedford un renfort de six mille hommes d'élite. Chose étonnante, Bedford, qui voulait en finir, pensait à prendre les mêmes moyens que conseillait Jeanne Darc.

“ Un plan de campagne régulier, explique Henri Martin, allait succéder aux surprises des places, aux escarmouches et aux embûches de la guerre de partisans à laquelle on s'était borné depuis assez longtemps.” Salisbury recommença les hostilités, ayant sous ses ordres le comte de Suffolk et son frère Jean Pole, sir William Glansdale, Lancelot de L'Isle et d'autres officiers de distinction avec dix mille combattants. Le but de ces chefs était de s'emparer du haut de la Loire, afin de pénétrer dans le midi. A ce compte, Orléans une fois au pouvoir des Anglais, il ne restait plus rien de solide à Charles VII.

Salisbury, arrivé à Meung, sur la Loire au sud-ouest de Paris se croyait certain de la conquête du royaume ; il dressa une liste de quarante villes et villages qui faisaient leur soumission.

Il n'y avait plus au monde qu'une seule personne bercée de l'espoir de sauver la France et se disposant à agir dans ce but. Poursuivant la pensée qui la dominait, elle semble avoir été mieux comprise des femmes que des hommes. Rappelons-nous jusqu'à quel point les femmes étaient braves et savaient se battre au milieu des hasards de la guerre de Cent Ans.

Avec la reprise des hostilités on voit reparaitre les maraudeurs sur les terres de la Champagne et de la Lorraine. L'automne de 1428, ils envahirent presque toute cette dernière province. On apprit en même temps que l'armée anglaise marchait sur Orléans pour en faire le siège, avec l'intention de pénétrer dans le midi aussitôt cette place enlevée.

Jeanne n'avait pas encore atteint ses dix-sept ans. Les apparitions lui étaient devenues fréquentes et toutes ses pensées s'y rattachaient, ses conversations roulaient sur ce propos. Était-elle donc d'une nature humaine divinisée ou une simple malade prenant ses rêves pour des faits réels ? Je réponds à cela de deux manières : 1° il est possible qu'il existe des êtres terrestres dont les extases viennent d'en haut, par conséquent du côté sain de l'existence ; 2° Jeanne n'ayant jamais commis le moindre acte qui pût la faire taxer de folie et s'étant toujours montrée d'une intelligence supérieure à tous ceux qui l'ont entourée, il me répugne de mettre en doute la source même de son génie.

“ Elle n’entendait pas seulement les voix, elle voyait. Tantôt c’était l’ange Gabriel ; d’autres fois et plus souvent sainte Catherine et sainte Marguerite, auxquelles elle avait toujours eu une dévotion particulière. Jeanne s’habitua à ces communications. Elle les évoquait par la prière dans toutes les circonstances difficiles de sa vie, et les conseils qu’elle demandait lui étaient toujours donnés. Ils furent ses guides ; elle y crut, et elle eut quelquefois à se repentir que les circonstances l’empêchassent d’obéir. Ainsi en communication avec un ordre d’idées supérieur, Jeanne grandit en dignité et en puissance morale. Son père et sa mère étaient d’humbles laboureurs, vivant de la culture d’un petit bien leur appartenant, à peine suffisant pour nourrir leur famille assez nombreuse. C’étaient des gens laborieux, d’une probité sévère, d’une réputation sans tache et d’une piété exemplaire. Jeanne avait été élevée dans la simplicité de cette humble condition. Rien ne la distinguait d’une autre paysanne de son âge, sinon son amour extrême des choses religieuses. Elle était plus sérieuse qu’on ne l’est ordinairement à son âge, grave même, et néanmoins douce et humble, si charitable qu’elle ne savait refuser un pauvre, si hospitalière qu’il lui arriva de vouloir céder son lit à des malheureux sans asile. Elle parlait souvent de guerre, s’inquiétait profondément de tout ce qui se passait en France. Aussi son père, qui ne savait rien de ses visions, prenant dans un sens grossier toutes ses questions sur les péripéties de la lutte acharnée qui avait lieu alors, craignait qu’elle ne partît avec quelques hommes d’armes, et il disait que, si cela arrivait, il l’aimerait mieux voir morte. On voulut la marier. Un jeune homme, charmé de sa beauté, avait demandé sa main et, pour la forcer à l’accepter, il la cita devant l’official de Toul, soutenant qu’elle lui avait fait promesse. Jeanne, par le conseil de ses voix et malgré ses parents, se défendit et gagna sa cause. Quoique grande et forte elle n’était point encore complètement développée comme femme : elle ne le fut même jamais (1).”

Ce fut peut-être le principal argument de son plaidoyer. En tous cas, elle savait exposer un sujet, répondre aux questions et soutenir une controverse mieux que les hommes de son temps les plus doués sous ce rapport. Dans les entrevues de Chinon et de Poitiers qui marquèrent le début de sa vie active, jusque devant le tribunal de Rouen, elle a étonné ses auditeurs par la force de sa raison, la clarté de sa parole et la hauteur de son esprit.

(1) Buechez, article dans *L’Encyclopédie du Dix-Neuvième Siècle*.

## V

Dunois, la Hire, Xaintrailles, Villars, Coarasse, Giresme se jettent dans Orléans avec sept ou huit cents soldats. Le sire de Gaucourt commande la place. Le 17 octobre 1428 les batteries anglaises ouvrent le feu. Dunois s'échappe avec La Hire, ramasse huit cents hommes et rentre avec eux le 25 du même mois. Le maréchal de Boussac, le sire de Chabannes et le lombard Valperga les suivent. Orléans est le dernier réduit de la dernière guerre; on ne songe plus qu'à s'ensevelir sous ses ruines. Les assauts et les bombardements surviennent. Le 27, Salisbury est tué; Glansdale le remplace, il est tué; le comte de Suffolk est nommé en chef. Talbot amène des renforts; les Bourguignons et les gens de Picardie se joignent aux assiégeants. Dunois se dessine hardiment comme militaire et comme patriote, mais son espérance est mince. Orléans, dernier boulevard du roi Charles VII, attend un secours pour ainsi dire imaginaire; qui donc va surgir et délivrer la ville, refouler les Anglais, reprendre le cœur de la France, marcher jusqu'à Reims, faire reconnaître le roi, former l'unité française et périr au milieu de son triomphe?

Au procès de Rouen, lorsque l'on lui demanda comment elle avait fait pour écraser les bataillons Anglais, elle répondit avec une grandeur toute militaire;

—J'entrais dedans la première.

La Hire, Xaintrailles, Dunois aussi combattaient en avant des troupes; mais que deviennent leurs exploits comparés à l'éclat de la sublime enfant! C'était elle que la France attendait; elle en avait conscience et répétait toujours:

—Vous ne ferez rien de bon sans moi.

Ici encore intervient cette faculté de prédire les événements, cette vision infaillible dont elle a donné tant de preuves. Tout ce qu'elle annonça eut lieu en son temps (1).

Sa renommée, devenue étrange et prestigieuse au pays qu'elle habitait, devait bientôt se répandre et la mettre dans le chemin douloureux de la gloire. La France nouvelle allait naître de ses actions.

Vers la fin de 1428, un jour que le père de Jeanne songeait aux inconcevables projets de sa fille, les paysans crièrent aux armes; les Bourguignons s'abattirent sur Domremi; la famille fut disper-

(1) Il se rencontre une seule exception. Elle avait dit que, une fois la France délivrée, elle verrait le roi d'Angleterre: c'est le bûcher de Rouen qui l'attendait au lieu de Henri VI.

sée ; Jeanne se trouva séparée de sa mère. Son oncle, Durant Laxart, amena la pauvre fille dans son village pour soigner sa femme malade.

Les *voix* se faisaient entendre deux ou trois fois par semaine, pressantes et impulsives. Jeanne convainquit le brave Laxart de l'importance de sa mission, l'envoya à Robert de Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, pour lui demander passage jusqu'au roi, mais le messager fut éconduit comme un visionnaire.

—J'irai moi-même, dit Jeanne, et, pour ne pas être insultée sur la route, voici ce que je fais.

Elle s'habilla en homme et se munit d'armes. Les femmes de cette époque montaient à cheval de la même manière que les hommes. Il a été constaté que Jeanne ne connut jamais les infirmités de son sexe. Toute "jeune, belle et bien formée" qu'elle fût, il y avait en elle comme une *vertu* secrète qui écartait les désirs charnels. Henri Martin observe qu'on la vit respectée de tous les officiers et soldats ; qu'elle commandait avec une force incroyable aux nécessités de la nature, passant les journées entières sans descendre de sa monture et sans manger. Ses aides-de-camp, son écuyer, affirment ces choses sans hésiter et avec admiration.

Laxart prit ses armes et partit avec elle pour Vaucouleurs.

Baudricourt lui accorda plusieurs entrevues, durant lesquelles l'écuyer Bertrand de Poulengy devint un fervent disciple de "Pélué de Dieu," selon le mot d'un ami de la famille Darc, Henry Le Royer, simple charron, chez qui elle logeait à Vaucouleurs.

Les paroles éloquentes de l'héroïne, la beauté du rôle qu'elle s'imposait, l'élan patriotique qu'elle imprimait au cœur du peuple, dans Burey, Greux, Vaucouleurs, Neufchâteau et Domremi, n'avaient pas encore déterminé Baudricourt à l'envoyer au roi. Cependant, un officier militaire, Jean de Nouillompont, et quelques autres personnes de la première société de Vaucouleurs ne jurèrent plus que par Jeanne.

Baudricourt écrivit cependant les projets dont on l'obsédait. La reine Yolande en eut connaissance et les accepta. Ce fut le premier point gagné dans cette immense partie où se jouait le salut de la France.

A l'âge où l'on débute dans la vie, Jeanne possédait un cerveau équilibré, une intelligence claire, un entendement des affaires du monde, un courage raisonné, le maniement des armes (ce qui s'apprend) et la science militaire (ce qui ne s'enseigne pas) ; elle avait le nerf, le feu, le sens, la force morale, le mystérieux esprit

dominateur qui enlève les foules, les soldats, les généraux, les hommes de gouvernements.

Nous avons le témoignage du duc d'Alençon disant combien Jeanne était modeste et femme de simples manières dans la vie ordinaire. Il suffirait à lui seul, mais il existe vingt preuves de ce genre de la bouche des personnes les plus autorisées à convaincre les incrédules. Elle n'avait rien du "gendarme féminin" que notre imagination lui prêterait en pensant à ses exploits guerriers. Elle fut digne et noble toujours par ses pensées, ses entreprises et le genre de vie qu'elle sut adopter en toute circonstance.

Jacques Darc, cultivateur libre, était de ces gens qui travaillent sans cesse et ne s'arrêtent que pour dormir ou mourir. Sa femme, ses fils, sa fille surtout, étaient de la même trempe.

Jeanne est devant la postérité comme la plus suave conception de l'esprit patriotique. Dieu l'avait faite aussi grande qu'il était possible, humainement parlant.

M. de Lescure nous a laissé de savantes et belles études sur elle. Il dit : "Jeanne était une grande brune, au cheveux noirs, au teint d'une fraîcheur légèrement hâlée, aux yeux doux, tendres et fiers, couleur de ce ciel d'un sombre azur où ils aimaient tant à s'égarer, couleur de la mer tranquille, couleur de l'acier de cette épée qu'elle allait manier avec tant de grâce et de noblesse. A la fois vigoureuse et souple, énergique et modeste, elle était un des types parfaits de cette race des marches lorraines où la rusticité elle-même se pare de je ne sais quelle élégance naïve."

Sa modestie était exemplaire. Jamais on ne l'a vue ailleurs qu'en la compagnie des femmes lorsqu'elle descendait de cheval. Toujours et partout, elle se réfugiait parmi les personnes de son sexe pour prendre ses repas ou se reposer. Les généraux dissolus de Charles VII ne tarissent pas d'éloges sur sa conduite morale. Par la manière dont elle dirigeait les moindres actes de sa vie, il semble qu'elle avait en vue les interrogatoires de son procès de Rouen. Elle se sentait responsable à la postérité, aussi nous savons tout sur elle. Cette vie au grand jour, cette manifestation qui ne cache rien, dépasse la mesure de nos grands hommes. Jeanne avait donné son cœur à la France, un cœur ouvert comme un temple. Elle voulait bien être le grand prêtre de ce sanctuaire, non par un sentiment d'orgueil, mais pour rendre encore plus éclatantes les preuves de son amour.

## VI

En janvier 1429, Jeanne complétait sa dix-septième année et sollicitait de nouveau auprès de Baudricourt. Les nouvelles du siège d'Orléans étaient désolantes.

—Il faut que j'aille vers le dauphin, disait-elle, Dieu le veut ainsi ; et quand je devrais y aller sur les genoux, j'irais !

Charles VII ne fut à ses yeux que le dauphin, tant qu'elle n'en eut pas fait un roi par le sacre de Reims.

Le commandant de Vaucouleurs hésitait toujours à prendre un parti. Cependant son entourage était ébranlé ; toute la ville croyait aux promesses de Jeanne, qui était retournée chez son oncle.

Dans les premiers jours de février, les Anglais envoyèrent de Paris un fort convoi de provisions à l'armée qui assiégeait Orléans. mais la Hire et Dunois en eurent connaissance et sortirent pour intercepter ces précieux chargements.

Jeanne, poussée par l'inspiration qui la dévorait reparut à Vaucouleurs. Le 12 février, elle apostrophe vivement Baudricourt et lui dit :

—En nom Dé ! vous tardez trop. Aujourd'hui même, le dauphin éprouve un cruel méchief ; il en aura de plus grand encore si vous tardez davantage !

“ En nom Dé,” dans la langue de l'époque, c'est “ Au nom de Dieu,” invocation ou exclamation que Jeanne employait souvent.

L'échec dont elle avait la vision venait d'avoir lieu en effet au moment où elle en parlait. Le convoi ci-dessus mentionné, attaqué avec furie par les Français, près de Rouvray-Saint-Denis, et défendu avec valeur par les Anglais, fut la cause d'une défaite sanglante qui affaiblit la garnison d'Orléans déjà si éprouvée. Cette *journée des Harengs*, comme on l'a appelée, indiquait la chute prochaine d'Orléans, dernier boulevard de la royauté française.

En plus d'une circonstance de sa carrière, Jeanne eut la vision d'événements qui se passaient loin d'elle—ceci n'est pas douteux. Des écrivains qui n'ont aucune croyance religieuse, comme Michelet par exemple, déclarent que le merveilleux chez Jeanne est incontestable et doit être accepté à l'égal des autres faits historiques.

Dès le 12 février même, Baudricourt prit une décision favorable au projet de Jeanne. On organisa une escorte. Pour arriver à Charles VII, il fallait traverser les provinces occupées par les Bourguignons et les Anglais. De plus, la mission de Jeanne avait été ébruitée : cela devait rendre sa marche moins sûre.

Elle écrivit à ses parents dont elle obtint l'assentiment. Le duc de Lorraine lui donna quelque argent pour son voyage.

L'escorte se composait de Nouillompont dit Jean de Metz, Poulengy, deux sergents d'armes, Jean de Hannecourt, Jean Collet de Vienne et un archer du nom de Bertrand Richard ; en tout sept cavaliers. Baudricourt lui donna une lance ; l'oncle Laxart et un autre paysan se cotisèrent pour lui acheter un cheval ; elle coupa ses longs cheveux bruns, se munit d'un haubert et lorsque tout fut prêt, Baudricourt, au milieu de la foule accourue pour acclamer ce départ unique dans l'histoire du monde, lui remit une épée en disant :

— Va donc, Jeanne, et adviene que pourra.

C'était sec. Les habitants de Vaucouleurs et des villages voisins furent plus démonstratifs. Les ovations qu'ils lui firent et les cadeaux qu'ils lui prodiguèrent selon leurs faibles moyens, sont consignés dans les témoignages recueillis peu d'années après.

La population de Vaucouleurs exprimait à la fois son admiration et ses craintes en songeant aux hasards d'une telle entreprise.

— Ne me plaignez pas, s'écria-t-elle en montant à cheval, c'est pour cela que je suis née !

On était au 13 février. Henri, charron de Vaucouleurs, chez qui Jeanne avait passé tout le temps de son séjour dans cette ville, a fourni, par la suite nombre de détails sur ces événements. Il indique la porte par où sortit la cavalcade ; cette porte existe encore.

“ Quel mystère sublime de sa destinée se révélait en ce moment à Jeanne ? Dieu seul peut le savoir ! ” dit Henri Martin, dans une des belles pages qu'il a consacrées à l'héroïne.

Jeanne partait pour ne point revenir. Elle le savait peut-être. Si elle a dit et répété que, après le sacre de Reims, elle retournerait à Domremy, c'est que, n'ayant jamais nourri d'ambition personnelle, son but était de délivrer la France et de disparaître de la vie publique. Hélas ! elle était sur la route du bûcher de Rouen et ne devait plus revoir son village ni retrouver le calme de la vie de famille.

Dès les premiers jours de son commandement militaire, elle pressa le roi de lui accorder la permission de pousser la campagne avec vigueur et sans relâche aucune, disant :

— Je ne durerai qu'un an : il faut me bien employer.

Remplie de ses pensées et des vastes conceptions qui faisaient battre son cœur, elle cheminait “ vers la France, ” accompagnée des vœux de la population.

Lorsque, du haut de la dernière colline qui devait la séparer

pour toujours de la Lorraine, elle arrêta son cheval et, dressée fièrement sur ses étriers, fit un dernier salut à sa terre natale, dites-moi, lecteurs, ce que vous pensez des sentiments qui remplissaient sa grande âme !

Derrière elle s'éloignait le souvenir d'une jeunesse tourmentée par les maux de la guerre, par des exaltations infiniment belles, et les joies de la famille—même la popularité locale. Elle brisait avec son passé, ayant la certitude de marcher à la délivrance de son peuple, à la mort, à toutes les douleurs—mais elle ne songeait pas à la gloire qui est le réconfort de certains hommes. Ses ambitions étaient immenses, ses moyens d'actions inouïs; elle n'en réservait rien pour elle. Cette figure que l'on ne peut enserrer dans aucun cadre, car il n'y en a pas d'assez vaste, est tout à fait monumentale. Il faudrait un Bartholdi qui sût tailler à même l'une des montagnes des Vosges la tête d'une fascinatrice qui n'utilisait son prestige que pour sauver les autres.

BENJAMIN SULTE.

(*A continuer*)

# OCTAVE CRÉMAZIE

ÉTUDE LITTÉRAIRE.

(Suite)

---

La patrie, pour Octave Crémazie, c'était le Canada, mais c'était aussi la France. Il chanta l'une presque à l'égal de l'autre.

Les victoires de la mère-patrie en Orient lui inspirent deux de ses meilleures pièces : *La guerre d'Orient* et *Sur les ruines de Sébastopol*. Faites avant les *Mille-Iles* et de nature toute différente, elles n'en ont pas la grâce et le fini ; en revanche elles sont pleines de force, de majesté et d'ampleur.

*La guerre d'Orient* s'ouvre par un orgueilleux discours du czar Nicolas :

“ Que peuvent contre moi, dans leur vaine colère,  
“ Les soldats de la France et ceux de l'Angleterre ?  
“ Ne puis-je pas semer la terreur et la mort  
“ Au sein des nations ? Et contre leurs attaques  
“ N'ai-je pas mes Tartars, n'ai-je pas mes Cosaques  
“ Et mes glaces du Nord ? ”

“ A moi, soldats du Don ! Venez je vous convie  
“ Aux sauvages plaisirs d'une sanglante orgie.  
“ Vos pieds savent fouler les peuples expirants,  
“ Et semer leur passage et de morts et de flammes :  
“ Je vous livre Stamboul, ses harems et ses femmes,  
“ Et l'or des Musulmans ! ”

Les Français répondent à ce défi par une éclatante victoire :

“ Quel est ce nom vainqueur venu de la Crimée  
“ Qu'apporte d'Orient la brise parfumée ?  
“ C'est le grand nom d'Alma !.....D'où vient ce chant de deuil ?  
“ C'est Saint-Arnaud mourant sous les yeux de l'Europe,  
“ Qui d'un linceul de gloire, expirant, s'enveloppe  
“ Pour descendre au cercueil.”

A quelque temps de là, un cavalier contemplant tristement les ruines désolées d'une ville que l'on nommait la Reine de l'Orient. Il avait bien perdu de sa morgue :

“ Qui me rendra ma gloire et ma puissante armée  
 “ Sitôt anéantie aux champs de la Crimée ?  
 “ O n'a Sébastopol, ravie à mon drapeau,  
 “ Hélas ! qui me rendra tes immenses murailles,  
 “ Solides comme un roc, fortes pour cent batailles,  
 “ Mon plus riche joyau ? ”

Cependant son chant de deuil fini, ranimant son courage, il s'écrie :

“ O Rois de l'Occident, ces Russes, ces Tartares  
 “ Que dans votre mépris vous appelez barbares,  
 “ Ces vaincus d'aujourd'hui demain seront vainqueurs.  
 “ Gloire de nos aïeux, un moment effacée,  
 “ Je saurai retrouver les mains qui t'ont tracée  
 “ De leurs glaives vengeurs. ”

“ Du nord jusqu'au midi, du couchant à l'aurore,  
 “ Que ma voix dans les airs retentisse, sonore  
 “ Comme un cri de combat poussé par mille voix !  
 “ Qu'autour de ma bannière accourent tous mes braves,  
 “ Comme à la voix d'Odin les héros scandinaves  
 “ Accouraient autrefois !

Le poète paraît :

“ O Czar ! à ces guerriers que ta vengeance appelle,  
 “ A tous ces lourds canons dont la bouche étincelle,  
 “ A tous ces popes blancs priant dans le saint lieu,  
 “ Il manque encore le droit à ces biens que tu nommes.  
 “ La puissance du bras, c'est la force des hommes  
 “ La puissance du droit, c'est la force de Dieu.

Il faudrait transcrire tous ces beaux vers.

Crémazie aime, dans ses poèmes, faire mouvoir et parler des personnages. On vient de le voir. Je crois bien qu'il eût été capable d'écrire des tragédies. Il connaissait la souffrance ; il n'avait qu'à descendre dans son propre cœur pour trouver suffisamment de quoi peindre le vaste cœur humain. Sans compter que le pathétique, bien que si fort exploité par les anciens et les modernes, est inépuisable. A combien d'ouvrages dramatiques n'a pas donné lieu la classique pitié ? Elle a même subi en ce siècle des transformations imprévues. De quelles extravagances la scène et le roman français ne sont-ils pas remplis ? Après qu'on eut voué les classiques aux

dieux infernaux, qu'on eut épuisé la veine romantique, essayé l'émancipation *parnassienne*, qu'on se fut même dégoûté du naturalisme et du réalisme, il restait à trouver ces raffinements de sensibilité, qui ont pénétré l'âme d'une partie de la France contemporaine. Notre Crémazie est bien loin de cette passion malade. Il est triste, mais sa tristesse est vigoureuse et saine.

Vous avez lu cette touchante légende, intitulée : *La fiancée du marin*. C'est tout un petit drame, en trois actes : la mort du fiancé, celle de la mère, puis la démence et la fin tragique de l'orpheline.

Quand elle allait dans les prairies,  
 À l'heure où des roses fleuries  
 Luit la splendeur,  
 Devant cette pure auréole  
 Le lis, inclinant sa corolle,  
 Disait : Ma sœur.

Quand elle allait au champ agreste,  
 Seule avec son gardien céleste,  
 Divin appui,  
 Du ciel l'immortelle phalange  
 Se demandait quel était l'ange,  
 D'elle ou de lui.

Un jour les deux femmes apprennent que la barque du fils et du fiancé a sombré.

A quelque temps de là, sa mère  
 Trouvait aussi dans l'onde amère  
 Un froid cercueil ;  
 La jeune fille anéantie  
 Vit s'affaisser dans la folie  
 Son âme en deuil.

Tous les soirs, la pauvre folle vient redemander aux flots de la mer, celui qu'ils ont englouti. Elle finit par s'y précipiter elle-même.

On dit que, le soir, sous les ormes,  
 On voit errer trois blanches formes,  
 Spectres mouvants,  
 Et qu'on entend trois voix plaintives  
 Se mêler souvent sur les rives  
 Au bruit des flots.

Cette pièce fut une de celles qui n'eurent pas le bonheur de plaire à M. Thibault, ancien professeur de l'école normale de Québec, lequel trouvait que le dénouement n'en était pas moral. L'auteur de répondre qu'il a fait une légende, et non un récit, et que d'ailleurs, " lorsque la folie s'empare du cerveau d'un malade, cette pauvre morale n'a plus qu'à faire son paquet. " La légende est délicieuse de candeur et d'émotion, et très morale, par-dessus le marché.

\* \* \*

Octave Crémazie avait le sentiment religieux trop avant dans le cœur pour ne pas discerner dans les sujets qu'il mettait en vers ce qui était de bonne ou de mauvaise morale. Le chantre des grandes batailles canadiennes et des triomphes de la France associe la religion au courage militaire. Voyez comme il parle de la vieille terre franque :

De ce foyer de foi, d'art et de poésie,  
 Qui sauvait autrefois l'autel et la patrie  
 Et brillait comme un glaive au milieu du combat,  
 Deux rayons sont restés pour le bonheur de l'homme,  
 Rayons que Dieu bénit et que l'univers nomme :  
 Le Prêtre et le soldat. (*Guerre d'Italie*)

Vous ne rencontrez pas, dans l'œuvre entière de Crémazie, un seul mot malséant, un seul propos douteux ; pas de raillerie déplacée, pas de libre pensée, pas d'esprit voltairien. Vous sentez l'homme qui a reçu la forte éducation donnée par le prêtre canadien, respectueux de tout ce qui mérite le respect, et particulièrement des choses divines. Ce qu'il chante c'est : Notre religion, notre langue et nos lois.

Crémazie est un homme de foi. Je ne sais rien qui approche des couplets suivants sur la Papauté :

Foyer de force et de science,  
 O vieille et sainte papauté,  
 Qui brilles comme un phare immense  
 De gloire et d'immortalité !  
 Malgré les fureurs de la haine,  
 Malgré les peuples ameutés,  
 Toujours ta majesté sereine  
 Domine les flots irrités.

Et quand le vieux monde en ruines  
 Sombrail dans les gouffres ouverts,  
 Debout sur les saintes collines,  
 Ta voix bénissait l'univers.  
 Et, dans cette nuit sans aurore  
 Que feront les soleils mourants,  
 Seule tu resteras encore  
 Pour fermer les portes du Temps.

Et voyez en quels termes, dans cette même pièce de *Castelfidardo*, il salue un soldat du Christ :

O Pimodan! héros digne d'une épopée!  
 Hommes des temps anciens, dont la puissante épée  
 Pour ceux que l'on opprime a toujours combattu ;  
 Toi, que Rome païenne eût mis au Capitole,  
 Les siècles salèront l'immortelle auréole  
 Qui couronne ton front, ô glorieux vaincu !

L'esprit religieux d'Octave Crémazie lui faisait envisager la mort sans crainte, et même avec plaisir. Ceux qui connaissent ses ouvrages ont remarqué l'affinité extraordinaire qui existe entre son génie et tout ce qui touche de près ou de loin à la périssable destinée de notre nature. Caractère qui le ferait appeler, à bon droit, le poète de la mort. Crémazie a parlé de la mort et des morts comme aucun autre ne l'a fait. Il les a décrits dans les peintures d'une saisissante réalité. Il les a poétisés et embellis.

Cette idée de la mort l'obsède, et il ne s'en afflige pas ; son imagination s'en repaît volontiers. Elle paraît dans plusieurs de ses compositions qui n'en traitent point particulièrement. Il affectionne l'image du cadavre qui se lève de sa bière pour assister ou prendre part à quelque événement extraordinaire. Vous l'avez vu dans le *Vieux soldat canadien*. Ecoutez (*Un soldat de l'empire*) cette étrange acclamation d'un vieux guerrier :

Et pendant que la foule immense, rayonnante,  
 A la voix du canon mêle sa voix bruyante,  
 Un huzza solennel s'élève d'un tombeau,  
 Réveillé par l'écho de la salve guerrière,  
 C'est le soldat français qui du fond de sa bière,  
 Salue aussi son vieux drapeau.

Puis Crémazie écrit *Les morts*, pièce qui a fait certain bruit, il y a quelques mois, à propos du larcin dont elle a été l'objet de la part d'un écrivain français. L'*Oiseau-Mouche*, du Séminaire de Chicoutimi, a révélé cette innocent plagiat. On est signé en France, encore qu'on n'y soit point lauréat, ni même connu !

“ Ils sont ce que j'ai fait de moins mal, ” disait l'auteur des *Morts*. Et cela est vrai si l'on excepte peut-être la *Promenade*. De la mort, Crémazie en parle ici à son aise. C'est l'avant-scène des *Trois morts*. Le poète nous y ouvre son cœur livré à l'angoisse. En aucun autre endroit il ne le fait davantage, ni ne se montre pour lui-même plus sinistre prophète de malheur. Et je ne sais en effet, s'il a jamais écrit de plus beaux vers, ni plus pleins, ni plus vrais. Lisez :

O morts ! dans vos tombeaux vous dormez solitaires,  
Et vous ne portez plus le fardeau des misères  
Du monde où nous vivons.  
Pour vous le ciel n'a plus d'étoiles ni d'orages ;  
Le printemps, de parfums ; l'horizon, de nuages ;  
Le soleil, de rayons.

Immobiles et froids dans la fosse profonde,  
Vous ne demandez pas si les échos du monde  
Sont tristes ou joyeux ;  
Car vous n'entendez plus les vains discours des hommes,  
Qui fétrissent le cœur et qui font que nous sommes  
Méchants et malheureux.

Le vent de la douleur, le souffle de l'envie  
Ne vient plus dessécher, comme au temps de la vie,  
La moelle de vos os ;  
Et vous trouvez ce bien, au fond du cimetière,  
Que cherche vainement notre existence entière,  
Vous trouvez le repos.

Nous voici en présence d'un homme, fatigué de chercher en vain la bienveillance et l'amitié parmi les vivants, qui, ne pouvant douter néanmoins de l'existence de ces douces choses, va demander le repos dont son âme a besoin aux hôtes de la

.....cité dolente  
Qu'en un rêve sublime entrevit le vieux Dante.

Aussi bien Crémazie aime les lieux mystérieux qui servent de refuge aux morts et rend à ceux-ci une sorte de vie factice dans laquelle il se complait. Il transforme les cadavres en calmes personnages qui font penser aux ombres de l'Elysée ; leur air est plein de douce tristesse implorant la prière ; le poète les regarde curieusement et nous les fait considérer de même. Cela est très neuf et cause une singulière impression. Nous sommes au 1er novembre.

C'est le jour où les morts, abandonnant leurs tombes,  
 Comme on voit s'enlever de joyeuses colombes,  
 S'échappent un instant de leurs froides prisons ;  
 En nous apparaissant, ils n'ont rien qui repousse ;  
 Leur aspect est rêveur et leur figure est douce,  
 Et leur œil fixe et creux n'a pas de trahisons.

Cependant s'ils errent de la sorte dans leur paisible royaume,  
 c'est qu'un besoin pressant les y force. Et l'ami des pauvres tré-  
 passés s'apitoie sur leur sort :

Hélas ! ce souvenir que l'amitié vous donne  
 Dans le cœur, meurt avant que le corps abandonne  
     Ses vêtements de deuil,  
 Et l'oubli des vivants, pesant sur votre tombe,  
 Sur vos os décharnés plus lourdement retombe  
     Que le plomb du cercueil !

Notre cœur égoïste au présent seul se livre,  
 Et ne voit plus en vous que les feuillets d'un livre  
     Que l'on a déjà lus ;  
 Car il ne sait aimer, dans sa joie ou sa peine,  
 Que ceux qui serviront son orgueil ou sa haine :  
     Les morts ne servent plus.

C'est poignant.

Mais aujourd'hui l'Eglise de la terre accorde à l'Eglise souffrante  
 toutes ses prières et ses satisfactions. Aussi voyez-vous les défunts  
 accourir chercher chacun leur part de charité ? Leur frère tend la  
 main pour eux et fait appel à la pitié chrétienne. Et ici l'on dirait,  
 en vérité, qu'il intercède pour lui-même, tant il y met d'accent et  
 de sincérité. Nous savons ce qu'il en était.

Priez pour vos amis, priez pour votre mère,  
 Qui vous fit d'heureux jours dans votre vie amère,  
 Pour les parts de vos cœurs dormant dans les tombeaux.  
 Hélas ! tous ces objets de vos jeunes tendresses  
 Dans leur étroit cercueil n'ont plus d'autres caresses  
 Que les baisers du ver qui dévore leurs os.

Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,  
 Expira sans entendre une parole amie ;  
 Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,  
 Personne ne viendra donner une prière,  
 L'aumône d'une larme à la tombe étrangère :  
 Qui pense à l'inconnu qui sous la terre dort ?

Priez encor pour ceux dont les âmes blessées  
 Ici-bas n'ont connu que les sombres pensées  
 Qui font les jours sans joie et les nuits sans sommeil;  
 Pour ceux qui, chaque soir, bénissant l'existence,  
 N'ont trouvé le matin, au lieu de l'espérance,  
 A leurs rêves dorés qu'un horrible réveil.

Ah ! pour ces parias de la famille humaine,  
 Qui lourdement chargés de leur fardeau de peine,  
 Ont monté jusqu'au bout l'échelle de douleur,  
 Que votre cœur touché vienne donner l'obole  
 D'un pieux souvenir, d'une sainte parole  
 Qui découvre à leurs yeux la face du Seigneur.

J'ai été réellement incapable de faire cette citation moins longue, et même d'éviter une répétition. C'est un cri du cœur qui voudrait être entendu par delà la tombe. Je ne crois pas qu'il y ait un chrétien parmi nous qui refuse d'adresser de temps en temps une prière au ciel pour l'âme de celui qui fut si malheureux à la fois et si sensible aux malheurs des autres.

Des *Morts* à la *Promenade des trois morts*, il n'y a qu'un pas. Nous allons examiner maintenant cette fantaisie que Crémazie avait caressée comme l'œuvre de sa vie. On sait qu'il ne la termina point. Sollicité à plusieurs reprises, pendant son exil, de mettre la dernière main à son ouvrage, il avait fini par y consentir, bien que ses fréquents maux de tête ne lui permissent plus guère de travailler. Ce n'est pas qu'il fût tenté de vanité littéraire ; il n'y avait jamais été accessible, et, dans son état présent, l'indifférence des Canadiens à son égard lui disait assez de se tenir pour absolument mort. Il voulait néanmoins satisfaire l'ami qui le pressait si fort, mais non le public, dont il "se souciait comme du grand Turc." Il n'ajoutait pas beaucoup foi à ce que lui écrivait M. l'abbé Casgrain, qu'il "devait à son pays" d'achever son poème, que "tout un peuple était suspendu à ses lèvres." Il suppliait qu'on mît fin à cette amère dérision, et disait, non sans raison, que "son pays l'avait oublié depuis longtemps," que, d'ailleurs, il ne lui donnerait jamais un sou pour l'empêcher de crever de faim sur la terre étrangère," qu'il lui fallait donc songer à vivre, fût-ce du pain de l'exil.

Crémazie avait présumé de ses forces lorsqu'il avait promis la fin de son ouvrage à ses parents et à ses amis. Il y avait beau temps qu'il n'avait pas touché à ces *Trois morts*. Quand il voulut se mettre au travail, il s'aperçut que les sept ou huit cent vers qui étaient restés ensevelis "dans la poussière de son cerveau" étaient eux-mêmes devenus presque poussière dans le temps. Puis les accidents

survenus dans son existence l'obligeaient à changer de longues parties qui tenaient de la satire. Enfin le second chant de cette trilogie n'était qu'ébauché, tandis que le troisième était plus avancé. Toujours est-il qu'après des promesses réitérées, il ne parvint pas à finir le fameux poème. Et ce fut bien malheureux, car ce qui en est resté, avec le plan tout entier, fait voir que le Canada eût été en possession d'une œuvre vraiment grande et originale.

Cette composition fantaisiste recouvre une idée théologique. L'auteur ne prétendait pas émettre un enseignement; il soutenait une opinion. Les morts souffrent-ils dans leur cadavre? Crémazie avouait qu'il eût été bien en peine de le prouver; mais il ajoutait que M. Thibault, qui en voulait, comme il disait, à ses "pauvres *Trois morts*," n'eût pas eu moins de mal à démontrer le contraire. "Pourquoi, comme le soldat qui sent toujours des douleurs dans la jambe emportée par un boulet sur un champ de bataille, l'âme, dans le séjour mystérieux de l'expiation, ne serait-elle pas atteinte par les frémissements douloureux que doit causer à la chair cette décomposition du tombeau, juste punition des crimes commis par le corps avec le consentement de l'âme?" L'Eglise ni les Pères ne réprouvent cette idée. Il lui est donc permis de la traduire en vers. Et voilà le fond des *Trois morts*.

C'est encore le 1<sup>er</sup> novembre, dans un cimetière canadien. Au milieu des morts qui se lèvent silencieusement de leur fosse pour aller quérir des prières, trois amis, descendus récemment au tombeau, s'entretiennent en marchant: un père, un époux, un fils. Le plus âgé rapporte au plus jeune une conversation qu'il a entendue un jour entre un ver et un mort. Celui-ci a poussé un cri épouvantable à la première morsure du ver.

## LE MORT.

"Où suis-je? Mais qui donc vient ainsi de me mordre?  
 "J'ai senti tout mon corps s'agiter et se tordre  
 "Comme un arbre sous l'ouragan.  
 "Qui donc est-il celui qui partage ma couche?  
 "Il s'approche de moi, je sens encor sa bouche  
 "Qui presse et torture mon flanc!

## LE VER.

"Je suis le maître ici. Mon haleine est glacée  
 "Comme le vent un jour d'hiver;  
 "Toute force par moi demeure terrassée,  
 "Je suis le roi, je suis le Ver."

Et le dialogue se poursuit sur ce ton. Le mort voudrait fuir, crier, appeler au secours.

## LE VER

“ Ils ne t'entendront pas. Les vivants n'ont d'oreilles  
 “ Que pour ce qui peut les servir.  
 “ Il leur faut des honneurs, des fêtes pour leurs veilles.....  
 “ O mort ! peux-tu leur en fournir ?

## LE MORT

“ Ta voix est comme un glas, ô Ver ! et ta parole  
 “ De son souffle maudit veut flétrir l'auréole  
 “ De la pure et douce amitié !”

Le pauvre jeune mort ne peut ajouter foi aux sinistres discours du ver. Il croit que sa mère pense encore à lui là-haut, et qu'elle vient répandre sur sa tombe des fleurs avec des larmes et des prières.

“.....Mais qu'est-ce donc qui tombe sur ma tête ?

“ On dirait une larme, une larme brûlante,  
 “ Qui tombe sur mon front. Une voix gémissante  
 “ Descend de là-haut comme un chant.  
 Ah ! ma mère, c'est toi, dont la tendresse sainte  
 Vient répandre à la fois tes larmes et ta plainte  
 “ Sur le tombeau de ton enfant !”

Suit un hymne élégiaque de la plus grande beauté, et à la lecture duquel j'en ai vu qui pleuraient :

“ Si tu savais, ma mère,  
 “ Comme il fait sombre et noir  
 “ Dans cette fosse amère,

“ Dans cette solitude,  
 “ Mon Dieu ! comme il fait froid !  
 “ Comme ma couche est rude !  
 “ Que mon lit est étroit !

“ Mais ce lieu plein d'alarmes,  
 “ D'horreurs, d'affreux secrets,  
 “ O ma mère tes larmes  
 “ Vont en faire un palais !”

Avez-vous jamais entendu de pareilles lamentations ? Le ver désenchanté cruellement sa victime en lui disant d'un ton cynique que ce n'est pas une larme de sa mère qu'il a senti tomber sur son front, mais un nouveau ver, son commensal ténébreux, à lui, le roi de ces sombres demeures.

A la fin du discours, où il a détruit l'espoir dans le cœur du malheureux trépassé, voici ce que le poète lui fait ajouter :

“ Quand au pied de l'autel la douce fiancée  
 “ Vient courber son front virginal,  
 “ C'est peut-être du cœur de sa sœur trépassée  
 “ Qu'est fait son bouquet nuptial.”

Il y a ici une belle idée, et très vraie. “ M. Thibault, dit Créma-zie lui-même, ne sait pas trop quel charme la *douce fiancée* pourrait trouver à contempler dans son bouquet nuptial le cœur de sa sœur trépassée. Ni moi non plus ; mais ce que je sais, c'est que la matière ne s'anéantit pas, qu'elle se transforme au contraire, et que nous sommes tous, êtres et choses, imprégnés de la poussière humaine tout aussi bien que de la poussière terrestre.” Tout le monde sait cela ; et néanmoins ne trouvez-vous pas que cela est nouveau, et bien dit dans la phrase libre comme dans la phrase rythmée ?

Quoi qu'il en soit, voici que le mort supplie, à présent, son bourreau de l'achever, de le dévorer au plus tôt, afin qu'il renaisse sous la forme d'un bouquet ou d'une fleur :

“ J'aspire maintenant à devenir poussière,  
 “ Et je veux échanger les ombres de ma bière  
 “ Contre le jour et sa splendeur ;  
 “ Et porté par le vent dans cette humble vallée  
 “ Où pleure chaque jour ma mère désolée,  
 “ Je veux devenir une fleur.”

Ne croyiez-vous pas bien que c'étaient les vivants qui avaient pitié des morts ? Oh ! l'aimable désir, et naïf, et touchant ! Oh ! l'amour et la candeur de cet enfant ! Oh ! le rythme doux et léger de ce langage !

Voilà, certes, de l'originalité. L'affection filiale est un thème fécond, et vraiment bien légitime. On n'a pas manqué de l'exploiter de toutes manières : et en vers et en prose, et dans le roman et dans le drame. Il restait qu'on l'incarnât dans un cœur de trépassé, et qu'on tirât de cette lyre nouvelle des sons frappants de vérité.

C'est ce qu'a effectué notre Crémazie. Passe encore pour faire dire à un cadavre qu'il sent et qu'il aime, et pour nous toucher de ses émotions et de ses larmes, mais de pousser la sensibilité jusqu'à faire souhaiter à ce mort, fleur macabre et douce, d'être frôlée par les mains de sa mère, voilà bien la création du poète. Et pourtant c'était naturel, puisque tout se change en poussière et que les fleurs naissent de la terre des champs. Tel est le propre du génie d'atteindre la nature. Et c'est ce qui le distingue de la foule des faux imitateurs, lesquels restent en deçà ou vont au-delà de la pure et simple nature. Il n'y avait donc pas de quoi choquer la délicatesse de M. Thibault dans la fiction de Crémazie.

Le ver ne fait point si grand cas de celle de son compagnon :

“ Eh ! que m'importe à moi que ta froide poussière  
 “ Frémissante au souffle du vent,  
 “ Se transformant en fleur, vienne aux pieds de ta mère,  
 “ Apporter son parfum vivant ? ”

Il y a, à la suite de quelques strophes d'une extraordinaire cruauté pour le vivant squelette, un chant du ver qui fait pièce à celui du mort, que nous avons entendu auparavant. Crémazie excelle aussi bien à interpréter les sentiments du bourreau que ceux de sa victime. Goûtez l'âpre saveur de cette poésie créée de génie :

“ Dans ce sombre royaume  
 “ Dont moi seul suis le roi,  
 “ Cette chair qui fut l'homme  
 “ Est tout entière à moi.

“ C'est mon bien, ma conquête !  
 “ A moi son œil de feu,  
 “ A moi sa noble tête,  
 “ Ce chef-d'œuvre de Dieu !

“ A moi sa lèvre fière !  
 “ A moi son cœur profond,  
 “ Dont les biens de la terre  
 “ Ne trouvaient pas le fond.

“ Souvent ses mains-funestes  
 “ Brisent ses deux bonheurs,  
 “ Ces deux rayons célestes,  
 “ Les oiseaux et les fleurs.”

Il y en a dix-sept stances semblables. Le cantique finit sur cette mélodie :

“ Sombres voix de la terre,  
 “ Clairons du désespoir,  
 “ Sanglots du cimetière,  
 “ Spectes mornes du soir ;

“ Fanfares infernales  
 “ Des damnés rugissants,  
 “ Qui montez en spirales  
 “ Du fond des lacs brûlants ;

“ Lyres de la vengeance,  
 “ Orchestre de l'enfer,  
 “ Célébrez l'alliance  
 “ Du cadavre et du ver ! ”

Le mort épouvanté s'écrie :

“ Spectres !..... Enfer !..... Damnés !..... Rêve-t-on dans la tombe ?

“ O ver ! d'où viens-tu donc ? quel être corruptible  
 “ Pour la première fois a vu ton ceil terrible  
 “ S'ouvrir aux ombres de l'horreur ?

Le ver reprend :

“ Avec ton premier crime, homme ! je pris naissance,  
 “ Je suis presque aussi vieux que toi ;  
 “ Tu m'appelais remords, ou bien la conscience,  
 “ Et maintenant je suis le Roi ! ”

Je ne voudrais pas exagérer ; mais il me semble qu'ici Crémazie atteint le sublime. C'est un chant du Dante ; une vraie vision de l'enfer. Quel dommage que l'infortune ait poursuivi cet homme, né poète, et qu'il n'ait pas fleuri sous quelque Mécène ! Sa tête était pleine de poèmes. Comme Chénier, il avait quelque chose, là, au front !

Le ver poursuit.

“ L'amour, ce mot sonore aussi trompeur qu'un songe ;  
 “ La gloire, ce beau rêve d'or,  
 “ L'amitié des humains, cet impudent mensonge,  
 “ La fortune ce vain trésor ;  
 “.....ces voix garderont pour toujours le silence  
 “ Devant ma fauve majesté.”

Crémazie ne se pique point, encore que son poème revête une pensée théologique, de philosopher en vers, comme c'est assez la manière à présent. N'empêche, on vient de le voir, qu'il ne lui suffise d'un alexandrin, d'un octosyllabique, pour rendre de façon aussi juste que précise des vérités profondes, que vous auriez peut-être du mal à démêler dans les élucubrations de M. Sully Prud'homme.

On trouve dans cette fantaisie dantesque des *Trois morts* la gamme de tous les sentiments, depuis la plus sombre énergie jusqu'à la plus fine délicatesse. Le mort vient de demander à son hideux interlocuteur quel mal il lui a donc fait pour être torturé de la sorte et d'ajouter que, pour mettre fin à ses maux, il ne peut plus même mourir !

## LE VER

- " Que t'avait fait l'oiseau, cette lyre qui chante  
 " Un hymne doux et solennel ?  
 " Que t'avait fait la fleur, la fleur frêle et charmante  
 " Reflétant les splendeurs du ciel ?  
  
 " Pourtant tu la brisais dans ta course insensée,  
 " Comme un enfant brise un jouet,  
 " Et tu foulais aux pieds la pauvre délaissée,  
 " Sans lui donner même un regret."

Le vieux mort se tait à la fin et rajuste son linceul. Un silence lugubre succède à ses paroles. Ces squelettes, aux chairs violacées, dont les lambeaux s'accrochent aux branches des arbres, qui se donnent en marchant d'épouvantables embrassements, à l'approche de qui les chiens hurlent de frayeur, cette lune désolée, ces plaintes de la forêt, ces lointains mugissements du Montmorency, toute cette scène macabre cause un indéfinissable mélange de tristesse et d'horreur. Le vieux squelette reprend son discours pour raconter la fin de ce sinistre " duo d'angoisse et de vengeance " et le triomphe du ver. Lorsque le silence s'est fait une seconde fois, le plus jeune des trois compagnons, le fils, arrêtant soudain les deux autres, s'écrie :

- " Ce cadavre flétri, rebut de la nature,  
 " Boue infecte où le ver trouve sa nourriture,  
 " Ce mort auquel le ver disait : Je suis le roi !  
 " Ce foyer dégoûtant de honte et de misère,  
 " Ce pauvre enfant qui crut aux larmes de sa mère,  
 " Compagnons du tombeau, ce cadavre, c'est moi !

- " Le ver, ce roi-bourreau, qui vit de sa victime,  
 " Tout ce je ne sais quoi qui n'a pas même un nom,

- " Me faisait moins de mal que cette voix stridente  
 " Du ver qui déchirait de sa morsure ardente  
 " Ce souvenir sacré, dernier reste du cœur !  
 " Douter si l'être pur à qui l'on doit la vie  
 " Sur son fils verse encore une larme bénie :  
 " Quel tourment de l'enfer égale cette horreur ?

- " Ah ! qui donc dois-je croire, effroyable mystère !  
 " La parole du ver ou l'amour de ma mère ?  
 " Venez, la neuvième heure a déjà retenti ;  
 " Allons, allons frapper au seuil de ces demeures  
 " Où coulèrent, hélas ! nos plus charmantes heures,  
 " Et nous saurons bientôt si le ver a menti."

Telle est la première partie de la *Promenade des trois morts*, celle que l'auteur a écrite. Vous avez vu qu'elle renferme des beautés de premier ordre. Le souffle s'y soutient et l'intérêt s'y accroit jusqu'à la fin. La noblesse et la force de la pensée s'y allient constamment à la grandeur de l'image et à l'énergie de l'expression. S'il se rencontre ça et là quelques vers faibles ou languissants, ces défauts disparaissent dans la perfection générale.

Nous n'avons pas les deux autres parties du poème ; mais il nous en reste au moins le plan, tracé de la propre main de l'auteur. Il vaut la peine d'être reproduit à peu près en entier.

“ Les trois amis vont frapper, le père à la porte de son fils, l'époux à celle de sa femme, le fils à celle de sa mère. Le malheureux père ne trouve chez son fils que l'orgie et le blasphème. Pour l'épouse elle est occupée à *flirter* avec les soupirants à sa main et le pauvre mari se retire tristement en se disant à lui-même :

“ Oui, les absents ont tort.....et les morts sont absents. Seul, le fils trouve sa mère agenouillée, pleurant toujours son enfant et priant Dieu pour lui.....Ces trois épisodes occupent toute la seconde partie. Dans la troisième, le lecteur se trouve dans l'église, le jour de la Toussaint, à l'heure où l'on récite l'office des morts. Le père et l'époux viennent demander à la mère universelle, l'Église, ce souvenir et ces prières qu'ils n'ont pu trouver à leurs foyers profanés par des affections nouvelles. Le fils les accompagne, mais son regard n'est pas morne comme celui de ses compagnons ; on sent que les prières de sa mère ont déjà produit leur effet. La scène s'agrandit, le ciel et l'enfer se dévoilent aux regards des morts. Les chœurs des élus alternent avec les chants des damnés.....” De part et d'autre on requiert les morts. “ Pendant que les morts sont dans le temple, une autre scène se passe au cimetière. Les vers, privés de pâture, s'inquiètent. Ils montent sur la croix qui domine le champ du repos et regardent si leurs victimes ne reviennent pas. Un vieux ver qui a déjà dévoré bien des cadavres, leur dit de ne pas se faire d'illusions, que tous les corps dont les âmes pardonnées monteront ce soir au ciel, deviendront pour eux des objets sacrés qu'il ne leur sera plus permis de toucher. Il y a là un chant des vers qui devra joliment bien horripiler M. Thibault. Revenons à l'église. La miséricorde divine, touchée par les prières des bienheureux et par celles des vivants qui sont purs devant le Seigneur, abrège les souffrances du purgatoire, et, s'élançant sur l'un des caps du ciel, un archange entonne le *Te Deum* du pardon.”

Crémazie ajoutait : “ Voilà, en peu de mots, mon poème dans

“ toute sa naïveté. Ce n'est pas merveilleux ; mais, tel qu'il est, je crois qu'il est bien à moi et que je puis dire, comme Musset :

“ Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

“ Plusieurs le trouveront absurde, mais quand j'écris, c'est pour exprimer mes idées et non pas celles des autres.”

Et, tel qu'il est, je crois qu'on peut le classer dans le genre épique, bien que, dans ce siècle, où le romantisme a confondu tous les genres, il tienne aussi du drame, de l'ode et l'élégie, et qu'il s'appelle une fantaisie. Unité d'action, qui est la démonstration dramatique d'une idée religieuse, merveilleux chrétien, élévation du ton, couleur et éclat du style : je trouve ici tous les éléments de l'épopée. Le poète adopte le discours narratif : tout est en dialogues, à la façon des vieux classiques du genre. Ce n'est pas pourtant une épopée régulière. Il y manque peut-être l'importance de l'action, qui doit, selon les anciennes poétiques, intéresser la terre, le ciel et l'enfer. Néanmoins l'action des *Trois morts* ne laisse pas d'avoir de la grandeur au dénouement, où l'on entend les élus et les damnés réclamer pour la vie ou pour la mort éternelle ceux qui ont coopéré à leur salut ou à leur perte. Voilà, certes, un intérêt général. L'on voit donc qu'il est assez facile de rattacher le poème canadien au genre le plus élevé de la littérature. D'ailleurs, Dante est un des ancêtres de Crémazie, celui qu'il a le plus aimé et admiré, qu'il rappelle et imite le plus volontiers.

Si l'on voulait maintenant assigner à cette œuvre une place marquée dans l'histoire littéraire, on n'irait pas, sans doute, jusqu'à la mettre à côté des grands poèmes italiens et anglais, ou même portugais, mais peut-être bien qu'en tenant compte de ce que l'on sait, relativement à la tête des Français, *qui n'est pas épique*, Octave Crémazie saurait soutenir la comparaison avec Soumet, Chateaubriand, Lamartine, et même, à beaucoup d'égards, avec Voltaire. Quant au Canada, le poème crémazien y occupe, sans conteste, le premier rang. La *Légende d'un peuple* est déjà légendaire.

M. l'abbé Casgrain convient que l'idée et l'expression des *Trois morts* appartiennent bien à leur auteur, mais il fait remarquer qu'ils sont venus après la *Comédie de la mort*, de Théophile Gautier, et que c'est un tort irréparable. Après quoi il ajoute que Crémazie n'a été vraiment original que dans ses poésies patriotiques.

Mais est-ce bien toujours un tort d'arriver le second ? Est-ce surtout un tort si grand ?

Mon Dieu ! n'y a-t-il pas moyen d'être original en reprenant le sujet d'un autre ? Tout a été dit. Et si l'on faisait mieux que ses devanciers ? Cela s'est vu. Bossuet a vécu douze siècles après

saint Augustin. Or, le *Discours sur l'histoire universelle*, s'il ne l'emporte pas, en somme, sur la *Cité de Dieu*, surpasse, sous quelques rapports, le chef-d'œuvre de l'évêque d'Hippone. En tous cas, il n'est venu à l'idée de personne de reprocher à l'un, je ne dis pas d'être un décalque de l'autre, mais de n'en pas avoir l'originalité. Voilà deux aigles qui se sont rencontrés dans les hauteurs sereines de la vérité. On peut pourtant bien trouver une chose qui l'a déjà été, et l'exprimer de même. Et encore qu'on ne la découvre pas le premier, et même pas du tout, on peut encore créer en l'imitant. Je ne vois donc pas que l'on refuse une *vraie* originalité à un ouvrage dont, au sentiment de M. Casgrain lui-même, l'idée et l'expression appartiennent bien à son auteur. Si ces deux choses sont de Crémazie, je n'imagine pas bien celles qu'il lui manque. N'eût-il pas lu la composition de Gautier, le poète canadien, étant donné sa tournure d'esprit et sa situation particulière, était très capable, avec le génie qu'il avait, de trouver la *Promenade de trois morts*, qu'il a réellement *inventée* malgré sa connaissance de la *Comédie de la mort* !

Quant aux poésies patriotiques, j'ai dit le cas que j'en faisais. Mais vous savez l'estime où l'auteur lui-même en tenait quelques-unes, heureusement à tort. C'est du vrai mépris qu'il montre pour le *Drapeau de Carillon*. Ne pourrait-on pas dire, en effet, que le secret de la popularité de ces poésies n'est pas tant dans le mérite de leur exécution, ni dans la nouveauté de leur fond, que dans l'enthousiasme, emprunté des circonstances, avec lequel elles ont été écrites, ou dans la générosité du sentiment national, dont il n'y a pas une fibre qui ne soit ébranlée par le ménestrel canadien ? La *Promenade* ne renferme-t-elle réellement, fond et forme, plus de création poétique ? N'est-ce pas ici qu'Octave Crémazie se révèle poète vraiment héroïque et artiste ? Cette grande composition donne la mesure de son talent, au moment où, dans tout l'épanouissement de ses belles facultés, lorsqu'on achevait de voir disparaître les imperfections d'un début mal assuré, la plume lui tomba lamentablement des mains. Enfin, l'on prendra mon opinion pour ce qu'elle vaut, je pense que le poème des *Trois morts* est ce que notre chantre national a fait de mieux. Gloire à Crémazie pour nous l'avoir donné !

L'ABBÉ N. DEGAGNÉ.

# LA PROPRIÉTÉ DU SOL

ET SES ADVERSAIRES AU CONGRÈS OUVRIER DE MONTRÉAL.

---

**L**e socialisme gagne du terrain tous les jours. Les théories de Spencer, de Karl Marx et de H. Georges commencent à trouver des adeptes même parmi nous. Au congrès ouvrier tenu à Montréal, au mois de septembre de l'an dernier, on a pu entendre les organisateurs du congrès proposer l'étrange motion que voici :

*“ Concernant les droits du travailleur, nous affirmons les principes suivants :*

*“ La terre, avec ses forêts, ses mines et ses autres avantages naturels, est un don de la nature non à une partie de l'humanité, mais à l'humanité tout entière.*

*“ Tandis que les hommes ont un droit incontestable de se faire payer pour les récoltes qu'ils ont préparées, les maisons qu'ils construisent, les services qu'ils rendent, nous dénonçons comme absolument injuste qu'aucun homme ait le droit de se faire payer pour le sol et les autres dons naturels qu'ils n'ont aucunement produits (sic). (1)*

C'est là établir en principe la négation de la propriété privée du sol et de toute autre matière première, et ouvrir la voie à toutes les absurdités du socialisme.

Que le socialisme s'ensuive, logiquement ou illogiquement, cela est incontestable. Car les socialistes, si divergentes que soient leurs théories, s'accordent tous dans la haine qu'ils portent aux propriétaires, et se réclament tous de la communauté des biens de la terre.

“ Les socialistes, ” dit Léon XIII, dans sa célèbre encyclique *De la Condition des Ouvriers*, “ poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. ”

(1) Voir les comptes-rendus publiés dans le *Monde* et la *Presse* du 6 septembre 1893.

Aussi, pour réfuter l'utopie du socialisme, le pape se borne-t-il presque entièrement à établir la légitimité de la propriété privée de la terre.

Or, maintenant, que les théoriciens du congrès de Montréal aient posé en principe la négation de cette propriété, cela n'est pas moins évident. Car dire que "la terre avec ses forêts, ses mines et ses autres avantages naturels est *un don de la nature non à une partie de l'humanité,*" c'est ou ne vouloir rien dire, ou prétendre qu'une partie de l'humanité ne peut pas s'approprier la terre avec ses richesses à l'exclusion de l'autre partie, et par conséquent nier la propriété privée du sol. Leur second principe, du reste, ne laisse aucun doute sur le sens dans lequel ils entendent le premier. Ils y dénoncent comme "*absolument injuste* qu'aucun homme ait le droit de le faire payer pour le sol et les autres avantages naturels qu'il n'a aucunement produits." Mais chacun peut se faire payer pour ce qu'il possède en propre : le droit de *vendre* est un corollaire du droit de propriété. Donc, d'après les auteurs de cette proposition, nul homme pris individuellement ne peut s'approprier sans injustice une partie du sol ou des autres richesses naturelles. C'est, sous une forme plus vague, la répétition du mot de Proudhon : "*La propriété c'est le vol.*"

Voilà ce qu'on a osé proposer à des hommes dont on avait vu un grand nombre, la veille, inaugurer la Fête du Travail par l'assistance à une messe solennelle dans l'église Notre-Dame ! Il est vrai que les ouvriers de langue anglaise se trouvaient en majorité dans ce congrès ; il est vrai encore que la motion que nous venons de rapporter n'a pas été adoptée. Mais on ne voit pas non plus dans le compte-rendu qu'en ont publié les journaux bien informés, que cette motion ait soulevé, de la part des délégués, aucune protestation. Un tel silence est significatif : quand de pareilles propositions ne révoltent pas les auditeurs, c'est qu'elles sont bien près de passer. Les journaux ont fait comme les délégués : ils se sont tus. Ce silence est peut-être plus étonnant encore.

Eh quoi ! Le socialisme, le plus grand ennemi de la société moderne, est à nos portes ; on ose proposer ses doctrines dans la métropole du Canada, devant une réunion de nos travailleurs les plus intelligents, en grand nombre catholiques ; l'échec qu'elles y subissent est si faible qu'on peut regarder cet échec même comme un gage de leur triomphe dans un congrès prochain, à moins qu'on ne se hâte de démasquer l'erreur et de montrer à nos classes ouvrières l'abîme où on veut les pousser,.....et tout

le monde se tait! et l'on ne trouve que des éloges pour féliciter les membres du congrès de leur bonne tenue, de la modération et de la sagesse apportées à leurs délibérations! ou, si un ou deux journaux osent faire quelques réserves, ce n'est que pour émettre un blâme discret sur quelques tendances trop progressistes!..... Mais sur ces principes pernicieux et destructeurs de tout ordre social qu'on a osé y proposer, pas une ligne, pas un mot! Dussions-nous froisser quelques-uns de nos confrères de la presse, nous sommes contraint de dire qu'un tel silence nous a stupéfait.

Qu'on ne nous reproche pas d'attacher à cette tentative avortée plus d'importance qu'il ne faut. Elle prouve tout au moins que le socialisme a pris pied parmi nous, et qu'il se croit déjà assez fort pour pouvoir impunément lever la tête et afficher publiquement ses prétentions. N'y eût-il que cela, n'est-ce pas assez pour nous émouvoir?

Nous croyons donc qu'il est temps de jeter le cri d'alarme; que nous taire plus longtemps et laisser passer sans les flétrir de telles énormités, serait trahir le devoir qui s'impose à une publication catholique.

Pour aujourd'hui, sans vouloir discuter à fond les conséquences du socialisme, nous nous contenterons de signaler le danger qui nous menace et d'attirer l'attention sur la fausseté, les conséquences et les contradictions des principes si audacieusement mis en avant par les prétendus théoriciens du congrès. Ce sera justifier du même coup le droit de propriété du sol qu'ils rejettent.

La légitimité de cette propriété a été solennellement affirmée par Léon XIII, dans sa célèbre encyclique *De la condition des ouvriers*. Ce fait devrait suffire à lui seul pour des catholiques, comme le sont nos ouvriers canadiens-français et bon nombre d'ouvriers de langue anglaise. On ne peut pas être catholique et professer des principes solennellement réprouvés dans une encyclique pontificale.

Mais il ne s'agit pas seulement ici de détromper les catholiques; il faut dévoiler l'erreur aux yeux de tout homme sensé, quelles que soient d'ailleurs ses croyances religieuses. Le pape nous en a donné l'exemple, et il serait difficile de rien ajouter aux preuves si lucides qu'il a données pour établir, contre les socialistes, le droit individuel à la propriété du sol.

Aussi bien notre tâche sera-t-elle relativement facile: nous n'aurons guère qu'à opposer le texte de l'encyclique aux principes émis dans le congrès ouvrier de Montréal.

## I

“ *La terre, disent-ils, avec ses forêts, ses mines et ses autres avantages naturels est un don de la nature non à une partie de l'humanité entière.*”

Que veulent-ils dire par cet axiome ? Que la terre est faite pour l'usage de tous les hommes, non pas seulement pour une partie d'entre eux ? Mais qui a jamais prétendu le contraire ? Qui a jamais dénié à l'homme le droit à la subsistance ? ou qui a jamais imaginé que l'homme puisse subsister d'autre chose que des produits de la terre ? S'ils ne veulent dire que ce que tout le monde a toujours dit depuis six mille ans, il est parfaitement ridicule de prendre ce ton doctoral.

Et puis, quelle opposition y a-t-il entre ce principe ainsi entendu et la propriété privée ? “ Quoique divisée en propriétés privées, dit Léon XIII, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail.....dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.”

Aussi, ce ne peut être de cette façon là que nos théoriciens socialistes le comprennent. La proposition immédiatement subséquente, où ils nient, comme nous l'avons dit, la légitimité de la propriété privée, ne laisse aucun doute sur ce point.

Mais alors revient la question : qu'entendent-ils par cette formule aussi ambiguë dans ses termes qu'elle est peu française ? Prétendent-ils que la terre avec ses forêts, ses mines et ses autres avantages naturels ne peut être que la propriété indivise de l'humanité entière ? ou bien que la terre n'est et ne peut être la propriété de personne, pas plus des individus pris séparément que de leur collectivité, mais qu'elle n'est que *prêtée* à l'humanité pour servir à la commune utilité de tous ? En dehors de ces deux solutions, je n'en vois pas une autre qu'on puisse imaginer. Car la théorie de Hobbes, allant à dire que la terre avec ce qu'elle contient appartient tout entière à chacun, est tellement inacceptable qu'elle a été depuis longtemps abandonnée. Si chaque homme est propriétaire du monde entier, il a le droit d'en exclure tous les autres. Ce serait établir en principe fondamental l'opposition permanente des droits individuels, l'*état de guerre* entre tous les hommes, quelque chose de pire que l'anarchisme. D'ailleurs, comme le droit de propriété entraîne le droit de vendre, chacun aurait le droit de vendre telle partie de la terre qu'il lui plairait,

et par conséquent "de se faire payer pour le sol et autres dons naturels qu'il n'a aucunement produits," ce que nos théoriciens dénoncent expressément comme une injustice.

Il ne reste donc que les deux premières hypothèses. Nous allons les examiner l'une après l'autre.

Supposons d'abord que la terre soit *la propriété indivise de l'humanité tout entière* (1) : comment, je le demande, les individus s'y prendront-ils pour s'en approprier les fruits ? Car il est un principe universellement admis que nul ne peut disposer d'un objet qui ne lui appartient pas, qu'avec l'agrément et selon la volonté de son propriétaire. Nier ce principe ce serait donner au premier venu le droit de fouiller dans mes poches, de prendre l'argent qui s'y trouve, de m'enlever l'habit tout entier pour s'en servir à sa guise, sans que j'eusse même le droit de réclamer contre une telle... importunité.

Mais comment obtenir l'agrément de toute l'humanité pour disposer de telle ou telle partie du sol ? Comment m'enquérir de sa volonté ? C'est un problème dont je laisse la solution aux théoriciens qui ont avancé le principe.

Pour moi, je déclare cette solution simplement impossible. L'humanité n'a pas eu jusqu'ici que je sache, et n'aura jamais de congrès universels. Il est donc, il a été et sera toujours impossible de connaître ses dispositions. Par conséquent nul ne pourrait toucher à une portion de la terre sans léser les droits imprescriptibles de l'humanité entière. Chaque homme se trouverait par rapport à la terre entière dans la position d'un étranger vis-à-vis d'un domaine dont il ne peut jamais rencontrer le propriétaire. Quelque envie qu'il ait d'exploiter une partie de ce terrain, force lui est de passer à côté, ou bien on lui ferait connaître bien vite qu'il empiète sur les droits d'autrui.

Voilà donc la curieuse situation faite aux hommes pris individuellement, si on ne reconnaît le droit de propriété qu'à l'humanité prise en bloc : c'est que chaque homme individuellement est réduit à périr d'inanition ; ou, en admettant que le droit de propriété doit céder devant le droit à la vie, chacun ne pourra prendre que tout juste ce qui lui est nécessaire pour ne pas mourir de faim.

La belle conséquence ! et comme elle valait la peine que pour y arriver on renversât les principes admis jusqu'ici. Pourtant, il n'y

(1) Si absurde que puisse paraître cette supposition, elle semble rendre plus exactement la pensée des socialistes, qui parlent sans cesse de la *communauté* de tous les biens, de la *propriété collective* en opposition avec la *propriété privée*.

a pas à y échapper. Prendre pour point de départ la possession en commun du sol par l'humanité tout entière, c'est en exproprier tout le genre humain en détail, c'est condamner les hommes à végéter dans la misère noire en face de l'abondance qu'ils pourraient faire surgir de cette *terre promise* à leur jouissance, à moins qu'ils ne prennent le parti désespéré de violer d'une manière flagrante et continue les droits de toute l'humanité.

Et qu'on ne dise pas, pour sortir de cette impasse, que ce que l'individu ne peut pas, la société le peut, et qu'à elle appartient le droit de disposer des biens de la terre. Non, le socialisme quoi qu'il en ait, ne peut se baser sur cette communauté de biens. Car la société particulière ou l'Etat est, aussi bien que l'individu, une *partie* seulement de l'humanité entière ; il ne peut donc pas avoir le droit de propriété plus que les individus. D'ailleurs d'après la théorie socialiste, l'Etat n'a de droits que ceux que lui confèrent les individus ; or ceux-ci n'ont pu lui conférer un droit qu'ils n'avaient pas eux-mêmes.

Reste la seule interprétation qu'on peut donner au principe énoncé plus haut, savoir que : *la terre n'est et ne peut être la propriété de personne ; elle ne nous est que prêtée pour servir à l'utilité de tous.*

Cette théorie est moins absurde que la précédente. J'avoue même, que, si elle est prouvée, on en peut déduire logiquement le socialisme. Mais comment la prouver ? Là est la difficulté, ou mieux, l'impossibilité de ce système.

Pour connaître la nature et l'étendue de nos droits par rapport à la terre, l'usage que nous pouvons et devons faire de ce *don de la nature*, comme l'appellent les théoriciens du congrès, il faut consulter avant tout l'intention du *donateur*, c'est-à-dire de la nature, ou plutôt, pour parler plus exactement, l'intention de Dieu, auteur de la nature. Or Dieu, la Sagesse souveraine, ne peut vouloir rien que de raisonnable, de sage, et de juste. Donc tout ce qui est évidemment contraire à la sagesse, à la prudence, à la justice, ne saurait entrer dans l'intention divine. Voilà un *criterium* qui ne peut nous tromper.

A la lumière de ce principe examinons la théorie communiste en question.

Supposons, comme ils le prétendent, que nul homme ne puisse acquérir la propriété d'une partie quelconque du sol. Que s'ensuit-il ? La propriété étant le *droit de disposer d'une chose à son gré, à l'exclusion de tout autre*, il s'ensuit que nul, quoi qu'il fasse, ne peut interdire aux autres l'exploitation de la portion de terre qu'il occupe.

La conséquence est claire comme le jour.

Voici un homme qui se met à défricher une terre encore inoccupée

jusqu'alors, qui la cultive, la fertilise, y construit une maison, des granges, des écuries. Lorsqu'il sera ainsi confortablement établi chez lui, son voisin qui l'aura regardé faire en se croisant les bras, pourra se présenter chez lui et lui dire : " Vous savez que vous ne pouvez acquérir la disposition d'un terrain à l'exclusion des autres hommes ; le vôtre me convient fort. Donc partageons ensemble à moins que ma présence ne vous gêne et que vous n'aimiez mieux partir et me laisser la place. Que direz-vous à cela ? Est-ce sage, est-ce juste ? Mais qui donc, dans ce cas, voudra se donner la peine de défricher, d'améliorer un terrain ? Qui voudra céder la place à un autre sans résistance ? Ce sera donc l'inquiétude, l'anxiété, la lutte de tous contre tous, une lutte de tous les instants. C'est dire que la nature, qui est souverainement sage et juste, n'a pu vouloir un pareil état de choses.

Les théoriciens que nous combattons, en conviennent facilement. Mais ils ne se croient pas battus pour cela. C'est même là qu'ils pensent triompher. Entre le droit individuel, qu'ils ne peuvent admettre, et la libre disposition du sol laissé à chacun, qui est une impossibilité, ils trouvent un moyen terme : le *socialisme*, c'est-à-dire l'*administration de tous les biens par les municipalités ou par l'Etat*, comme l'a défini Léon XIII. " La nature, disent-ils, veut l'ordre et l'harmonie entre les hommes ; or cet ordre et cette harmonie ne peuvent s'obtenir qu'en reconnaissant à l'Etat seul le droit de disposer de tous les biens en faveur de chaque citoyen, comme il l'entend et selon les lois de la justice."

Ici nous aurions la partie belle, si nous ne nous étions interdit, en commençant, une réfutation en règle du socialisme. Car le socialisme, comme nous pourrons le montrer plus tard, ce n'est que la misère et la servitude universelles érigées en système gouvernemental.

Qu'il nous suffise pour le moment d'indiquer seulement les conséquences du socialisme telles qu'énumérées brièvement par Léon XIII ; ce sont : " La perturbation dans tous les rangs de la société, " une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la " porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, " à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans " leur source ; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité " dans le dénuement, dans l'indigence et la misère..."

La belle invention, en vérité !

Mais supposé même que le socialisme n'eût pas nécessairement ces conséquences funestes pour les membres d'une même société, ses résultats n'en seraient guère plus satisfaisants pour cela.

Car l'Etat, dans cette hypothèse, n'est pas propriétaire du sol, il n'en est que *l'administrateur*. (1) Donc les divers Etats, qui sont indépendants entre eux, seront les uns vis-à-vis des autres dans la même position que seraient les individus en dehors du socialisme si l'on supprime la propriété privée ; et par conséquent ils encourent tous les inconvénients que nous avons relevés et qui rendent cette position évidemment insoutenable.

Que les Etats-Unis, par exemple, convoitent une partie du territoire canadien, voire même le Canada tout entier, ils pourraient à leur guise venir s'établir chez nous, sans que notre gouvernement eût même le droit de réclamer contre cette intrusion. La terre n'appartenant à personne, ni aux gouvernements, ni aux individus, chaque peuple pourra s'établir là où il lui plaira, s'annexer tel territoire qu'il lui conviendra. Si les divers Etats n'arrivent pas à un arrangement à l'amiable, il n'y aura plus d'autre critérium pour régler leurs différends que la force de leurs armes.

Ce serait un retour forcé à la théorie de Hobbes, à *l'état de guerre* reconnu comme l'état normal des nations. L'absurdité de la conséquence montre l'absurdité du principe.

Il reste donc établi qu'on ne peut nier le droit à la propriété privée du sol sans se heurter de toutes parts à des impossibilités. C'est une preuve évidente que cette propriété est légitime et voulue par la nature.

La considération directe des fins de la nature confirme cette conclusion.

Dieu, en effet, a créé la terre pour servir à la subsistance et aux commodités de l'homme. Mais il est manifeste que la terre ne donne rien sans le travail. Dieu donc veut que l'homme exploite la terre par son travail ; il veut donc aussi ce qui est nécessaire pour le porter à ce travail ; car qui veut la fin, veut les moyens. Or supprimez la possibilité de s'enrichir, de se faire un petit domaine, de l'agrandir., en un mot, supprimez le droit de propriété privée du sol, et vous supprimez pas le fait même, pour le commun des hommes, tout stimulant au travail de la terre.

(1) On ne peut appeler l'Etat *propriétaire* unique de tous les biens-fonds de la société qu'en ne reconnaissant le droit de propriété sur le sol qu'à la société universelle du genre humain, et en confondant la société universelle avec la société particulière qui est l'Etat. Encore ne peut-on expliquer comment chaque Etat ne possède qu'une partie déterminée de la terre. En appeler au consentement universel pour légitimer ce partage, alors que le consentement universel a toujours été et est toujours en faveur de la propriété privée, serait une niaiserie.—Et pourtant il se trouve des socialistes, et en bon nombre, qui ne reculent pas devant cette accumulation d'inepties. Oh, les *redoutables logiciens* ! comme on se plaît à les nommer. Et que serait-ce s'ils déraisonnaient ?

Une preuve non moins convaincante se tire des aspirations de notre pauvre cœur : la nature nous a doués d'un cœur qui aspire à la paix, à la tranquillité, à la sécurité. Cette aspiration nous est aussi naturelle que l'aspiration au bonheur qui ne pourrait s'obtenir sans cela. Mais la nature, souverainement sage, n'a pu nous donner des aspirations qu'il soit impossible de satisfaire. Or quelle paix, quelle tranquillité, quelle sécurité peut il y avoir pour l'homme, si la vie est continuellement livrée au hasard, s'il ne peut savoir où il trouvera le gîte, la nourriture et le vêtement pour le lendemain ; si le premier venu peut lui enlever la maison qu'il s'est bâtie, le coin de terre qu'il a défriché et semé ? Et pourtant c'est la conséquence inévitable de la suppression du droit de propriété privée du sol.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat. Car ce serait le socialisme, et le socialisme, nous l'avons dit, ne rémédie à rien. D'ailleurs comme le fait remarquer avec raison le pape Léon XIII : L'Etat est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de "protéger son existence."

Enfin, la même conclusion s'impose si l'on considère l'intelligence humaine.

L'homme a reçu de la nature, avec le don de l'intelligence, la capacité d'embrasser le temps et l'espace, de prévoir les besoins qui peuvent surgir, et d'y *pourvoir*. Il doit donc avoir reçu aussi les moyens d'exercer, d'appliquer cette capacité : autrement ce serait une aptitude inutile. Or l'homme ne peut pourvoir à ses besoins futurs que s'il peut s'approprier quelque bien stable et permanent, principalement un bien foncier. Donc encore une fois il doit avoir le droit de propriété du sol.

Cet argument est magistralement développé par Léon XIII. Nous ne pouvons résister au plaisir de le rapporter tout entier : "Ce qui excelle en nous, dit le pontife, qui nous fait hommes et "et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou "l'intelligence, et en vertu de cette prérogative l'homme non seulement a la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en "plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se "consument par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir "servi...—Voici comment il démontre cette proposition : L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux "choses présentes, il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-

“ il en quelque sorte à lui-même sa loi et sa providence. C'est pour-  
 “ quoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes  
 “ non seulement à pourvoir au présent mais encore au futur. D'où  
 “ il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les pro-  
 “ duits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée  
 “ à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir.

“ Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours ; satisfaites  
 “ aujourd'hui, elles renaissent avec de nouvelles exigences.

“ Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que  
 “ la nature mit à sa disposition un élément stable et permanent,  
 “ capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or cet  
 “ élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécon-  
 “ des.”

On pourrait donner une nouvelle force à ces raisonnements, en les étendant à l'homme considéré non plus seulement comme individu isolé, mais comme *chef de la société domestique*. Ainsi fait Léon XIII dans l'encyclique qui nous sert de base dans cette étude. Mais ce que nous avons dit est plus que suffisant pour établir à l'encontre des théoriciens du congrès ouvrier de Montréal, le droit qu'a tout homme de posséder, et par conséquent d'aliéner et de vendre le sol et les autres dons naturels.

Maintenant quelles sont les raisons qui ont pu déterminer ces novateurs à s'attaquer à un principe si bien établi, et reconnu par la sagesse des siècles ? C'est ce qui nous reste à examiner.

## II

En fait de raisons pour condamner comme injuste toute propriété privée du sol, nos théoriciens n'en apportent qu'une ; et encore la laissent-ils deviner plutôt qu'ils ne la donnent, dans le principe suivant :

“ Tandis que les hommes ont un droit incontestable à se faire payer  
 “ pour les récoltes qu'ils ont préparées, pour les maisons qu'ils construi-  
 “ sent, pour les services qu'ils rendent, nous dénonçons comme absolu-  
 “ ment injuste qu'aucun homme ait le droit de se faire payer pour le sol  
 “ et les autres dons naturels qu'il n'a aucunement produits.”

Or comme personne ne peut se faire payer pour ce qui ne lui appartient pas, ou comme le droit de vendre un objet découle du droit de propriété qu'on a sur cet objet, la proposition que nous venons de rapporter revient à ceci : Tandis que les hommes ont incontestablement le domaine des récoltes qu'ils ont préparées, des maisons qu'ils construisent, des services qu'ils rendent, nul ne peut

sans injustice s'approprier le sol et les autres dons naturels, *pour la raison que le sol et les autres dons naturels ne sont aucunement le produit de l'activité humaine.*

Ainsi donc, d'après nos théoriciens, l'unique fondement du droit de propriété, est l'exercice de notre activité ; nous ne pouvons disposer en maîtres que de ce qui est, au moins d'une certaine façon, le produit de notre travail. D'accord. Mais comment de là peuvent-ils arriver à déclarer comme *incontestable* le droit de propriété sur les récoltes et les maisons, et à condamner comme *absolument injuste* le droit de propriété sur le sol et les autres avantages naturels ? Ils ne le disent pas, et pour cause. Comme tous les sophistes, ils se complaisent dans le vague afin de mieux se dérober à une argumentation serrée.

Force nous est donc d'élargir de nouveau le terrain de la discussion, et de leur fermer toutes les issues pour les acculer dans une impasse.

Evidemment la proposition telle qu'énoncée par eux, ou telle que nous l'avons transformée, est la conclusion d'un syllogisme ; mais tout syllogisme suppose des prémisses, un principe. Quel est donc le principe d'où ils peuvent dériver tout ensemble la justification de la propriété des récoltes, des maisons, et la condamnation de la propriété du sol et des autres avantages naturels ?

Je ne vois que deux principes sur lesquels ils puissent se baser, et il n'y en a que deux ; mais l'un et l'autre les amènent à se contredire.

Ou bien, ils posent en principe que *l'homme n'est le maître que du produit de son travail*, et alors ils doivent rejeter comme injuste la propriété des récoltes et des maisons aussi bien que celle du sol ; ou bien ils prennent pour principe que *l'homme n'acquiert la propriété d'une chose qu'en la modifiant et la transformant par son travail*, et alors ils doivent reconnaître pour légitime la propriété du sol aussi bien que celle des maisons et des récoltes.

Il n'y a pas à sortir de là. Puisque toute la raison qu'ils allèguent pour taxer de flagrante injustice la propriété du sol et des autres avantages naturels, est que *l'homme ne les a aucunement produits*, il faut donc qu'ils admettent de deux choses l'une : ou que l'homme n'a la propriété que de ce qu'il a *entièrement* produit, ou qu'il ne peut acquérir la propriété que de ce qu'il produit *au moins d'une certaine façon.*

Quoi qu'ils choisissent, ils se condamnent eux-mêmes.

Expliquons-nous.

Admettons d'abord que *le droit de propriété pour tout homme se*

borne au fruit de son travail, au produit de son activité. Que s'ensuivra-t-il ? Est-ce que tailler les matériaux qui entrent dans la construction d'une maison, les assembler, les superposer, les relier entre eux, est les *produire* ? Est-ce que le cultivateur qui laboure la terre, l'ensemence, y met de l'engrais, prépare la récolte, est le *producteur* de ses récoltes ? Non, évidemment. Donc, d'après ce principe, les hommes qui préparent des récoltes ou se construisent des maisons, ne peuvent en aucune façon devenir les *propriétaires* de ces récoltes et de ces maisons. Ils ne peuvent que se faire payer pour le travail qu'ils y ont mis, ils n'ont que le droit de l'ouvrier à son salaire.

Ce n'est pas tout. Si l'ouvrier a droit au salaire, par qui se fera-t-il payer ? Par le propriétaire, naturellement. Et par quel propriétaire ? par le propriétaire du terrain, de la maison, de la récolte ? Mais il n'y en a plus : le principe mis en avant a démolit toutes ces propriétés. Chaque ouvrier sera donc réduit à se payer lui-même, ce qui créera tout au moins une situation fort périlleuse.

Mais encore, en quoi l'ouvrier se paiera-t-il ou se fera-t-il payer ? En argent ? en papier-monnaie ? en substances alimentaires ? en vêtements ?

Quelle que soit la matière de son salaire, cette matière ne sera pas en elle-même le produit de l'activité humaine ; elle ne pourra donc, en vertu du principe admis, devenir la propriété d'aucun homme ; et puisque l'ouvrier est un homme comme un autre, cette matière ne pourra en aucune façon passer en sa propriété. N'en étant pas le propriétaire, il ne pourra pas en disposer à son gré, ni empêcher les autres d'en profiter aussi bien que lui.

Que devient alors le droit au salaire ?

La conséquence peut paraître plaisante. Mais, qu'on y réfléchisse, et on verra qu'elle est rigoureusement contenue dans les principes. (1)

(1) Le pape emploie le même argument sous une forme différente. De la suppression de la propriété privée du sol, nous concluons à la suppression du droit au salaire : du droit incontestable de l'ouvrier au salaire, le pape conclut au droit de l'homme de devenir propriétaire du sol. Voici ses paroles :

“ Comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possède en propre et comme lui appartenant ; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semble.”

Voyons maintenant la conclusion.

“ Si donc en réduisant ses dépenses, poursuit le pape, il est arrivé à faire

Ainsi donc, poser en principe que le domaine de l'homme ne peut s'étendre au-delà du produit de son activité, ce n'est pas seulement supprimer la propriété du sol et des autres avantages naturels : C'est du même coup supprimer le droit de propriété sur les récoltes, sur toutes les matières tirées du sol et façonnées par l'industrie humaine ; c'est même supprimer ou du moins rendre illusoire le droit de l'ouvrier à son salaire. Car qu'est-ce que le droit au salaire, si l'ouvrier n'acquiert pas la propriété de ce qui lui est donné en échange de son travail ?

Bien certainement, ce n'est pas à de telles conséquences que voulaient arriver les théoriciens du congrès, eux qui cherchent avant tout à protéger les intérêts de l'ouvrier. Il faut donc qu'ils modifient leur principe, et qu'ils admettent que *l'homme peut avoir la propriété, non seulement du produit de son travail, mais encore de l'objet même auquel ce travail est appliqué*, à condition toutefois que le fonds ainsi façonné par l'exercice de son activité ne soit pas déjà la propriété d'un autre. De cette façon et de cette façon seulement, ils justifieront le droit de propriété qu'ils reconnaissent aux hommes " sur les récoltes qu'ils ont préparées, sur les maisons qu'ils construisent." Mais de cette façon aussi ils sont contraints d'admettre pour les individus le droit de s'approprier le sol et ses autres avantages naturels.

Lorsqu'un homme défriche un terrain, qu'il le cultive, que de stérile qu'il était il le rend productif, est-ce qu'il ne le modifie pas et le transforme tout autant qu'il modifie et transforme les matériaux qui entrent dans la construction d'une maison ? Si on lui reconnaît donc le droit de propriété sur tout objet non possédé par un autre, pour cela seul qu'il y applique son travail et le façonne, comment peut-on logiquement lui dénier le droit de propriété sur le sol ainsi amélioré ?

Cela est si évident, qu'on ne peut lui refuser ce droit sans ruiner le principe fondamental admis par tous les socialistes et reconnu expressément par nos théoriciens, le droit incontesté et incontestable qu'a tout homme au produit de son travail, au fruit de son labeur.

" La force de ces raisonnements, dit Léon XIII, est d'une

" quelques épargnes, et si pour s'en assurer la conservation, il les a par exemple réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé ; le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? "

“ évidence telle qu’il est permis de s’étonner comme certains  
 “ tenants d’opinions surannées peuvent encore y contredire, en  
 “ accordant sans doute à l’homme privé l’usage du sol et le  
 “ fruit des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en  
 “ qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre  
 “ qu’il a cultivée. *Ils ne voient donc pas qu’ils dépouillent par là cet*  
 “ *homme du fruit de son labeur ?* Car enfin ce champ remué avec art  
 “ par le cultivateur a changé complètement de nature : il était  
 “ sauvage, le voilà défriché ; d’infécond il est devenu fertile ; ce  
 “ qui l’a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement  
 “ avec lui, qu’il serait en grande partie impossible de l’en séparer.  
 “ Or la justice tolérerait-elle qu’un étranger vînt alors s’attribuer  
 “ cette terre arrosée des sueurs de celui qui l’a cultivée ? De même  
 “ que l’effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail  
 “ soit au travailleur.”

On nous objectera peut-être que la conclusion ne semble pas rigoureuse, et que le droit de tout homme au fruit de son travail paraît suffisamment sauvegardé en admettant qu’on ne peut enlever au cultivateur son champ sans lui donner l’équivalent du travail qu’il y a déployé.

Pour saisir le faible de cette objection, qu’on veuille bien remarquer que le droit dont il s’agit ici n’est pas un droit quelconque, mais un droit de *propriété*. L’homme est le propriétaire du fruit de son labeur. Celui qui cultive une terre, qui la rend fertile, est le propriétaire de l’amélioration qu’il y produit. Or la propriété, d’après le sens qu’on attribue universellement à ce terme, est le droit de disposer d’une chose à son gré, de la retenir pour soi ou de la céder à un autre, de la donner gratuitement ou de la vendre. Si donc on enlève à quelqu’un malgré lui ou de force ce qui est en sa propriété, dût-on lui donner l’équivalent de ce qu’on lui prend et même au-delà, on commet un acte de lèse-propriété, un véritable brigandage,—hors les cas, relativement peu nombreux, où l’intérêt particulier doit céder devant l’intérêt public. Cette réponse suffirait pour faire évanouir la difficulté proposée.

Mais allons plus avant, afin de mieux faire saisir toute la valeur de l’argument pontifical.

La propriété d’une chose est de plus le droit d’*exclure tout autre de l’usage* de cette chose. Donc celui qui a défriché un champ (à condition, toujours, que ce champ ne soit pas déjà la propriété d’autrui), a le droit de jouir seul et à l’exclusion de tout autre, de l’amélioration qu’il y a apportée. Mais quiconque voudrait venir

partager avec lui le sol ainsi défriché, ou participer aux avantages naturels inhérents à ce sol, s'adjugerait par le fait même une part aux améliorations qu'y a faites le premier cultivateur, et par conséquent léserait son droit de propriété sur le fruit de son travail. Donc celui qui a défriché un champ, y a préparé des récoltes, s'y est construit une maison, a le droit exclusif de disposer à son gré du champ ainsi transformé, tant des avantages naturels de ce champ que des transformations qu'il lui a fait subir.

S'il consent à le céder à un autre, il a le droit de ne le céder que si on lui donne l'équivalent de tous les avantages qu'il abandonne et dont il a le droit exclusif de disposer comme il l'entend : il peut donc, en toute justice, se faire payer, non seulement pour les récoltes qu'il y a préparées, pour la maison qu'il s'y est bâtie, pour les améliorations qu'il y a faites, mais pour *le sol lui-même et les autres avantages naturels*, qu'il a produits tout autant que les récoltes et la maison, non dans leur être, mais dans leur manière d'être.

L'argument est sans réplique.

Mais le droit de vendre implique le droit d'acheter ; le droit de donner, celui de recevoir. Donc, si un homme a, par son travail, acquis la propriété d'un terrain ; s'il peut, conséquemment, le donner ou le vendre, s'il peut se faire payer pour le sol et les autres dons naturels comme pour le fruit du travail qu'il y a mis, il est de toute évidence qu'un autre homme peut également et en toute justice le lui acheter, ou le recevoir de lui soit en héritage, soit en cadeau. Le terrain ainsi obtenu, soit par achat légitime, soit par voie d'héritage ou de donation, passera au nouvel acquéreur avec tous les droits de propriété qu'y avait le premier. Ainsi se justifie la légitimité de la plupart des propriétés actuellement existantes. (1)

(1) La propriété privée du sol étant admise, il faut admettre aussi qu'au propriétaire, et à lui seul, revient la plus value de ses terres, lorsque celles-ci viennent à augmenter en valeur par la présence ou la concentration de la population, ou par la proximité d'une voie de communication qui a été construite dans les environs. Nier cette conclusion, ce serait nier le principe d'où elle découle. Est-ce que les produits d'un terrain, qui autrefois trouvaient difficilement des acheteurs et qui aujourd'hui ont un débouché facile, grâce à un chemin de fer qui traverse la contrée, en appartiendraient moins pour cela au propriétaire du terrain ? Ou est-ce que l'usage d'une maison, parce que cet usage est devenu de beaucoup plus avantageux depuis qu'une population nombreuse s'est groupée à l'entour, cesserait pour cette raison d'appartenir exclusivement au propriétaire de la maison ? Mais ce serait dire que celui-ci perd ses droits de propriétaire parce que d'autres sont venus s'établir près de lui. Or, qui ne voit que c'est à cela que se réduit l'augmentation de valeur dont il s'agit ici ?

Si donc il plaît à ce propriétaire de vendre son terrain ou de louer sa mai-

“ C’est donc avec raison, continue le pape, que l’universalité du genre humain, sans s’émouvoir des opinions surannées d’un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c’est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l’homme et à la vie calme et paisible des sociétés. De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment le même droit et le protègent par la force. Enfin l’autorité des lois divines vient y apposer son sceau en défendant, sous une peine très grave, jusqu’au désir même du bien d’autrui : *Tu ne convoiteras pas la femme de son prochain, ni sa maison, NI SON CHAMP, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui.*”(1)

Puissent nos ouvriers ne jamais s’écarter de cette doctrine à la fois divine et traditionnelle, — doctrine de l’Eglise, de la raison, et du bon sens des peuples ; puissent-ils ne pas se laisser égarer par quelques perturbateurs, ennemis jurés de leur foi, aussi bien que de leur tranquillité et de l’ordre social.

Nous terminons ici cette petite étude. Nous nous étions proposé, en commençant, de montrer le péril des doctrines socialistes qui nous menacent, de mettre en relief la fausseté, les inconséquences et les contradictions des principes mis en avant par quelques théoriciens du congrès ouvrier de Montreal.

A nos lecteurs de juger si nous avons fidèlement tenu parole. Peut-être quelques-uns d’entre eux nous sauront-ils gré de leur avoir mis sous les yeux, d’une manière nette et précise, des arguments qui pourront leur servir à l’occasion contre certains fanfarons du socialisme : s’il en est ainsi, nous nous croirons suffisamment récompensé de notre travail.

\*\*\*

son, ne peut-il pas en toute justice exiger l’équivalent de tout ce qu’il cède c’est-à-dire de la propriété de sa terre ou de l’usage de sa maison, avec leurs avantages naturels et les plus values ainsi acquises ?

La réponse affirmative à cette question s’impose, et c’est la condamnation de cet autre principe émis à ce même congrès et qui, du reste, est déjà une reculade :

“ La valeur qui est donnée à la terre par la présence et la concentration de la population ne devrait pas aller au profit de spéculateurs ou de percepteurs de loyers, mais devrait être appliquée à des fins publiques.”

(1) Deut. v. 21.

## CHRONIQUE DU MOIS

---

- I. Le mouvement catholique en France.—II. Les fêtes de Jeanne-d'Arc.—  
III. Le Ministère Dupuy.—IV. Assassinat du Président Carnot.—  
V. Lord Roseberry et sa politique.—VI. La situation en Italie.—  
VII. Mort de Mgr. A. Taché archevêque de St. Boniface.

Léon XIII aime profondément la France. Il n'en a jamais fait mystère et il ne laisse guère passer d'occasion d'affirmer cet amour de prédilection. A la recrudescence d'attaques et de blasphèmes dont la sainte Eglise et la Papauté sont l'objet de la part des énergumènes du parlement français, à l'attitude hostile du gouvernement, Léon XIII répond par de nouveaux bienfaits. Hier c'était l'introduction de la Cause de Jeanne d'Arc, objet de tant d'instances, de tant de prières de la part de la France chrétienne; aujourd'hui, c'est un don vraiment royal à l'église votive du Sacré-Cœur. Ces bienfaits, il est vrai, ont, aux yeux des uns, les sectaires de l'athéisme radical, le caractère d'une provocation, presque d'une injure; aux yeux des autres, les sceptiques et les incrédules du gouvernement, ils ne sont qu'une habile manœuvre pour les enguirlander ou pour raviver le dévouement des fidèles à la cause compromise de la Papauté. Voici en quels termes s'exprime Sa Sainteté dans la lettre adressée à S. Em. le cardinal archevêque de Paris, et dont elle accompagne son offrande au Sacré-Cœur de Montmartre :

“ La providence, en inspirant cette œuvre de prière et de réparation, avait pour la France, nous n'en saurions douter, un dessein particulier de bonté et de miséricorde. Ce mont des martyrs, arrosé du sang des premiers apôtres de votre populeuse cité et qui dorénavant servira de piédestal à ce nouveau sanctuaire, rappellera au chrétien à quel prix il doit conserver et défendre le trésor de la foi et quels austères devoirs celle-ci lui impose. Qu'à l'exemple de leurs aïeux, les catholiques français s'empressent de plus en plus à y aller en pèlerinage; qu'ils y prient avec ferveur pour eux et pour la patrie, et, afin que leur prière monte plus puissante vers le ciel, qu'ils s'efforcent de lui donner pour soutien et pour appui la charité, les bonnes œuvres, la pratique de toutes les vertus d'une vie foncièrement chrétienne.

“ En ce qui nous concerne, de même qu'il nous serait impossible de ne pas avoir toujours le regard de notre sollicitude pastorale tourné vers la France, la fille aînée de l'Eglise, ainsi aimons-nous à suivre le progrès et le développement de cette œuvre à laquelle nous accordons volontiers notre paternelle protection et nos encouragements. Déjà nous l'avons enrichie de nombreuses faveurs spirituelles. Aujourd'hui nous voulons lui donner un nouveau témoignage de notre haute bienveillance, en envoyant pour le sanctuaire de Montmartre une offrande de 25,000 francs et un don de notre trésor pontifical.

En regard de ces bienfaits, incompris ou travestis, veut-on savoir l'attitude, non plus des forcenés que la vue d'une soutane fait entrer en fureur, mais des personnages les plus "modérés", les plus "conciliants" du gouvernement, de ceux qui ont laissé tomber de la tribune ces mots d' "esprit nouveau" qui ont retenti comme une trahison et un blasphème contre la Révolution et la "société laïque"? Le ministère n'a eu que trop vite l'occasion de donner la mesure du "cléricalisme" que lui imputaient ses ennemis les radicaux. Un incident imprévu et sans grande portée—il en surgit toujours assez pour l'ennemi aux aguets du scandale—a permis au gouvernement de se laver de cette imputation, hélas! par trop calomnieuse, et de poser franchement, sans ambages, les principes de sa politique religieuse.

Une indiscretion, partie l'on ne sait d'où—d'aucuns l'imputent à des intransigeants de droite qui cherchent à pousser les choses au pire et à tout embrouiller—une indiscretion a livré à la presse le document suivant relatif à l'irritante "question des fabriques":

## CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE

Le Saint-Père, désirant vivement que l'épiscopat français garde une attitude uniforme dans la question des fabriques, afin d'éviter des conflits dangereux, m'a chargé d'exposer ce qui suit, en voie confidentielle et réservée, à tous les ordinaires des diocèses de France:

1° Le Saint-Siège n'a pas omis de soutenir, vis-à-vis du gouvernement, les droits de l'Eglise, affirmant que cette question est au moins mixte et qu'elle doit être résolue par un accord des deux pouvoirs: le Saint-Siège continuera de défendre ces principes avec fermeté;

2° Le gouvernement français a fait déclarer au Saint-Siège qu'il est disposé à tenir compte des observations de l'épiscopat pour les modifications à apporter aux règlements dont il s'agit: le Saint-Siège aura soin d'insister pour que ces promesses soient mises à exécution;

3° Le Saint-Père désire que les évêques, dans leurs réponses au gouvernement, tout en évitant de se mettre en opposition directe avec la loi, formulent les réserves nécessaires et opportunes et fassent tous leurs efforts en vue d'obtenir la modification des règlements et la réforme de la loi sur la comptabilité des fabriques, s'appuyant, à cet effet, sur les difficultés générales et locales que rencontre l'application de cette loi.

Je saisis avec empressement l'occasion de renouveler à Votre Grandeur l'assurance de mes plus respectueux et dévoués sentiments.

DOMINIQUE,

*Archevêque de Thessalonique,  
Nonce apostolique.*

Les radicaux ne pouvaient manquer de saisir une si belle occasion d'interpeller le ministère et de le jeter dans l'embarras. Nous ne savons si M. Casimir-Périer a éprouvé cet embarras ; en tous cas, le langage qu'il a tenu à la tribune et les documents dont il a donné lecture indiquent un parti pris de doctrine révolutionnaire anti-ecclésiastique dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat, qui ne permet pas de croire qu'il ait eu grand peine à formuler son opinion. Nous ne dirons pas qu'il a été heureux de saisir l'occasion qui lui était imposée bien plus qu'offerte de faire sa profession de foi ; nous croyons trop à son bon sens, à son amour sincère de la paix, à son horreur de la persécution, pour lui faire cette injure. Toujours est-il que, mis en demeure de s'expliquer, il l'a fait avec une ampleur et une netteté qui peut faire estimer sa franchise, mais qui est de mauvais augure pour le succès de la politique " d'esprit nouveau " dont il avait laissé entrevoir l'espérance.

Dans sa réponse aux interpellateurs, il déclare froidement, carrément, que la question des fabriques d'église n'est pas une question mixte, qu'elle est purement nationale, c'est-à-dire laïque, par conséquent que l'Eglise n'a aucun droit d'administration sur ses biens temporels. Il fait revivre à l'égard du représentant du Saint-Siège en France les pratiques des pires régimes absolutistes, pratiques tombées en désuétude et qui n'ont plus d'ailleurs les apparences de justice et les raisons d'être dont pouvait se prévaloir l'ancien régime, quand le clergé était le premier ordre de l'Etat, et jouissait d'une position politique et civile privilégiée. Il interdit au nonce de communiquer avec les évêques, ce qui est ridicule et attentatoire aux droits du Souverain Pontife et des catholiques. Il a défini la façon dont il comprend la pacification et la tolérance : " le clergé doit se soumettre aux lois, à toutes les lois, quelles qu'elles soient, et puis après on verra ". N'est-ce pas " la mort sans phrase " ?

Cela se trouve textuellement dans les instructions que M. Casimir-Périer adressait le 7 mars dernier à l'ambassadeur français auprès du Vatican et dont il a donné lecture à la Chambre :

" En présence des efforts qui sont faits pour dénaturer le sens et la portée des déclarations du ministère, il me paraît utile de les préciser et de vous mettre à même d'affirmer que le respect du clergé pour les droits de l'Etat et sa soumission à toutes les lois sont les conditions essentielles d'une politique de tolérance et d'apaisement.

" Si, à tous les degrés de la hiérarchie, le clergé le comprend, il trouvera l'Etat disposé à s'opposer aux mesures que pourraient inspirer l'injustice ou la passion.

" Si notre langage était au contraire interprété comme un abandon des droits de la société laïque, une promesse sans condition, le clergé s'apercevrait bien vite qu'il ne trouvera pas, pour arrêter ses empiètements, de gouvernement plus ferme et plus résolu que celui qui respecte l'Eglise dans le domaine de la conscience ".

Nous n'avons pas souvenir d'avoir jamais entendu des paroles si hautaines et si rudes adressées par un des gouvernements passés au Chef de l'Eglise. Sa plus topique qualification est dans

ce mot d'un mamelouck ministériel, jeté à la face de M. Goblet : "Jamais vous n'avez écrit rien de semblable!" Hélas! non.

Ce langage est bien celui d'un doctrinaire intransigeant du scepticisme, appartenant à l'école révolutionnaire et philosophique du dix-huitième siècle, qui, fermée à toute notion du surnaturel, niant la divinité du Christ et de son Eglise, méconnaissant l'histoire, dédaigneuse de la tradition nationale, se refuse à reconnaître aucun autre droit à l'Eglise que le droit commun des simples citoyens, et qui, en 1792, a formulé sa doctrine dans la constitution civile du clergé. Voilà où aboutit le dogme révolutionnaire.

M. Denys Cochin a bien défini la situation quand il a dit, à la suite des déclarations ministérielles : "Cet esprit nouveau règne dans le pays, il ne règne pas encore dans l'administration." Et Edouard Drumont l'a mieux définie encore et plus malicieusement en écrivant dans la *Libre Parole* :

"Par un contraste singulier et qui peint bien l'imposture et l'incohérence de la politique présente, on verra ceci :

Le Gouvernement, qui se vante d'être laïque et qui ne se défend pas d'être athée, a trouvé tout simple que le Pape intervienne dans nos affaires, qu'il prenne la parole à la veille des élections. Le Gouvernement s'est honoré publiquement de l'adhésion qui lui était ainsi donnée du concours qui lui était accordé; il a présenté cette intervention comme le triomphe de sa politique.

Le Ministère, s'il veut se sauver, sera obligé de désavouer ce pauvre Nonce qui, somme toute, n'a pas empiété sur le temporel et qui est resté absolument dans le domaine spirituel. Il dira en propres termes : "Nous admettons bien que le Pape se mêle de ce qui ne le regarde pas. Nous n'admettons pas qu'il se mêle de ce qui le regarde".

Qui ne voit l'absurdité d'une telle situation . . . . ."

Heureusement pour sa tête, S. Em, le cardinal Rampolla est, non pas Nonce, mais secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Autrement il aurait pu payer cher la lettre suivante qu'il a écrite au comte Albert de Mun et qui aux yeux des puristes de l'école laïque, constitue un fier empiètement sur le domaine national et parlementaire :

Monsieur le comte,

A l'audience de ce matin, le Saint-Père m'a donné une commission fort agréable dont je ne veux pas tarder à m'acquitter. Sa Sainteté a lu le dernier discours que vous avez prononcé à la Chambre des députés, touchant la question sociale: Elle en a éprouvé une grande satisfaction et désire que vous en soyez informé.

La certitude que la voie que vous suivez est approuvée par le Saint-Père doit naturellement accroître votre courage et vous exciter à persévérer, de jour en jour, dans la même ligne de conduite.

Je suis assuré que cette communication vous sera agréable et, en

vous la faisant, je me réjouis de vous renouveler l'expression des sentiments d'estime la plus distinguée,  
De votre affectueux serviteur,

M. cardinal RAMPOLLA.

Rome, 9 mai 1894.

Sans discuter le droit de l'éminent Cardinal romain d'intervenir ainsi et de faire intervenir le Souverain Pontife dans les affaires intérieures de la France par un tel éloge, nous nous permettrons de faire une fois de plus remarquer aux adversaires *catholiques* de M. de Mun, que c'est bien consciemment et non par pure banalité de courtoisie, que le Pape félicite et encourage l'éloquent ami des classes ouvrières, dans sa campagne de réforme sociale, car le Cardinal a soin de préciser que c'est à un discours *lu* que Sa Sainteté envoie sa formelle adhésion.

C'est un précieux encouragement à ajouter à tous ceux que M. de Mun a déjà reçus et qui ne se comptent plus.

\* \* \*

Les fêtes de Jeanne d'Arc se sont succédé sur tous les points de la France avec un entrain et un concours de population qui prouvent que les poésies ordurières du dieu-Voltaire n'ont pas réussi depuis un siècle et demi à altérer le culte populaire de la sainte héroïne de Domrémy. Obligés de suivre le courant irrésistible d'opinion, les révolutionnaires et les incrédules, fils de Voltaire, ont imaginé de lutter d'enthousiasme avec les fils des croisés et les masses catholiques. Mais, hélas ! ils ont eu beau chanter la *Marseillaise*, organiser des bals publics, des retraites aux flambeaux pour honorer la glorieuse pucelle; toutes leurs démonstrations ont disparu derrière les cérémonies religieuses qui ont célébré sa mémoire. Aux messes solennelles, aux *Te Deum* ont assisté en masse les soldats, les officiers, les magistrats, les fidèles de toute classe et de toute condition. Ce "scandale" a été si poignant pour nos bons radicaux francs-maçons, furieux de se voir enlever un si précieux objet de réclame, qu'ils ont osé interpellier le ministre de la guerre sur la présence des officiers de tous grades accourus en masse à Notre-Dame et dans les autres cathédrales. Réduits au silence, ils ont inventé un *truc* que le gouvernement, assez peu satisfait lui-même d'un élan populaire dont la République n'était ni l'âme de l'objet, s'est empressé d'adopter. On a feint de découvrir, dans ces grandes manifestations où la fois et la religion jouent un rôle si dominant, des machinations diaboliques de la réaction cléricale et monarchiste. Défense a donc été faite — pour déjouer ce machiavélisme et... pour clore la bouche aux radicaux prêts à bondir de nouveau à la tribune — qu'aucun militaire, aucun fonctionnaire civil assistât désormais en uniforme aux fêtes religieuses célébrées en l'honneur de Jeanne d'Arc. Ainsi a été une fois encore sauvée la République, ainsi s'est délivré du cauchemar d'interpellations nouvelles ce malheureux ministère suspecté et accusé de cléricanisme.

La mémoire de Jeanne n'en souffrira pas et sa canonisation marchera son train. C'est un empiètement que la "société laïque" sera impuissante à conjurer!

En tous cas l'événement prouve que le général Mercier, en interdisant contre tout droit et toute légalité aux militaires d'assister en uniforme aux cérémonies dont l'Eglise honore la mémoire de Jeanne d'Arc, n'a même pas eu le bénéfice de sa concession aux clameurs radicales, et s'est trompé de chemin pour conquérir les faveurs populaires. Le 30 mai, jour anniversaire du martyr de l'héroïne, une centaine de francs-maçons, délégués des loges parisiennes, ont eu la malencontreuse idée de porter à la statue de la Pucelle une couronne ornée de cette inepte autant qu'ignoble inscription; "A Jeanne d'Arc, hérétique relaps abandonné par la Royauté, brûlée par l'Eglise." A peine la couronne déposée au pied de la statue, une bande de jeunes catholiques s'est précipitée sur la couronne, l'a mise en pièces, puis, aux applaudissements et avec le concours actif de la foule des curieux, a administré aux manifestants francs-maçons une volée dont ils se souviendront.

Le même jour, 30 mai, qui est aussi l'anniversaire de Voltaire, l'ignoble calomniateur de Jeanne d'Arc, un gigantesque monôme de la jeunesse des Ecoles—une grande puissance à cette heure, force de l'avenir—a traîné sur un brancard et, après une longue promenade, jeté à l'eau la figure du vieux sceptique ricaneur, aux cris de: "Conspuez Voltaire! La hure à Voltaire! A l'eau Voltaire!" Aucun franc-maçon, aucun socialiste, aucun ministre présent ou passé ne s'est présenté pour venger l'honneur du Maître, du grand calomniateur qui n'avait pas plus respecté le nom divin du Christ que la chaste et héroïque mémoire de la grande héroïne nationale. Le peuple, la jeunesse française ont encore, grâce à Dieu, un instinct qui fait honte aux pouvoirs publics, aux hommes d'Etat, et aux philosophes libres-penseurs!

Nous avons annoncé sommairement la chute du ministère Casimir Périer, dont nous recevions la nouvelle au moment d'aller sous presse. Il convient de revenir sur cet événement.

Pourquoi donc est-il tombé, et cela sur ce que l'on convient d'appeler une question "incidente"?

D'abord il faut se rappeler que, pour établir son autorité et maintenir la discipline gouvernementale dans cette Chambre, dont la majorité dite républicaine n'est presque entièrement qu'un ramassis d'incapacités, de platitudes et d'ambitions vulgaires, pour dominer ce troupeau sans idée et sans direction, il n'avait pas eu trop de l'auxiliaire très opportun des dynamiteurs anarchistes qui lui ont procuré le concours de la peur. Et, néanmoins, combien de fois avait-il dû faire la grosse voix, et, par des mises en demeure répétées, imposer sa confiance et ramener la discipline dans cette majorité qui ne voyait guère en lui qu'un maître et un sauveur inévitable? Cette discipline de fer, cet état de choses violent ne pouvaient se prolonger infiniment, et si le Cabinet Casimir-Périer a duré près de six mois, il le doit, après les bombes, au sentiment que chacun avait que son chef, loin de s'accrocher au pouvoir, n'aspirait qu'à sortir de cette galère.

Néanmoins les choses auraient encore duré si les deux dernières discussions parlementaires à la chambre, n'avaient miné le terrain sous les pas du ministère. Le vote d'autorisation de poursuites contre le socialiste Toussaint, imposé à la chambre, semble avoir profondément ulcéré toute la gauche et même singulièrement affecté bon nombre de ministériels. Les débats et le vote sur l'incident de la circulaire du Nonce, la lecture de la dépêche adressée à l'ambassadeur de France à Rome, l'exposé sommaire et brutal de la théorie libérale doctrinaire des rapports entre l'Eglise et l'Etat, avaient blessé au cœur dans leurs plus intimes convictions tous les députés de la droite. Les rancunes profondes conservées de ces deux incidents prédisposaient les deux groupes extrêmes de la Chambre à une manifestation hostile. Cette manifestation s'est faite sur un point de minime importance aux yeux du public, mais qui n'en a pas moins, à nos yeux, une haute gravité. Le gouvernement était interpellé sur le refus de congé opposé par lui d'abord, par les compagnies de chemins de fer ensuite, aux employés de chemins de fer délégués au Congrès convoqué pour la fin de mai. Le vote a eu lieu sur la théorie ministérielle que les employés des chemins de l'Etat, assimilés à des fonctionnaires, ne pouvaient avoir le droit de se syndiquer pour représenter et défendre leurs intérêts et produire leurs revendications. Un amendement de M. de Ramel, de la droite, maintenant le droit de ces employés à bénéficier de la loi de 1884, et combattu par le ministère, rallia la gauche et obtint une majorité de quarante voix.

C'est devant cet échec que le Ministère a dû se retirer.

Que dire du ministère Dupuy, qui lui a succédé? On n'y voit d'autre personnalité un peu marquante que celle du premier ministre, qui paraît s'être à dessein, entouré d'hommes obscurs, inconnus, nouveaux et n'ayant d'autre politique que la volonté du chef. Quant à l'esprit qui anime ce chef, il est connu. Ce n'est pas ce gros homme-là qui fera la pacification religieuse et ramènera le calme et la confiance dans le pays.

\* \* \*

A la veille de mettre ce numéro sous presse, les dépêches suivantes que nous ne pouvons que transcrire, nous annoncent la poignante nouvelle de l'assassinat du président Carnot.

PARIS, 25—Sadi Carnot, président de la République, a été poignardé à 9.25 hier soir à Lyon par un anarchiste italien, du nom de Cesare Giovanni Santo.

LYON, 24—Il est impossible de décrire l'excitation causée en cette ville par la nouvelle de l'assassinat du président Carnot.

Le président était venu à Lyon pour visiter l'exposition internationale. A son arrivée, on lui fit une brillante réception à la préfecture, après quoi il se rendit sur le terrain de l'exposition. De là il fut conduit au palais du commerce où un bouquet lui fut offert.

A 9.24, le président monta en voiture pour se rendre au théâtre où l'on avait préparé une représentation de gala. Le cortège se composait de plusieurs carrosses et avançait lentement à travers la foule qui encombrait les rues.

La voiture du président, après avoir laissé derrière elle le palais du commerce, enfila la rue de la République, et se trouvait au milieu de la façade du palais qui borde cette rue, quand un homme s'élança de la foule sur le marche-pied du landau présidentiel.

Juste à ce moment, M. Carnot, qui était découvert, saluait de la main la foule qui l'acclamait.

Les gens les plus rapprochés de la voiture virent bien que l'homme avait un poignard à la main. La lame meurtrière étincela un instant sous les rayons des foyers électriques et s'abaissant soudainement entra jusqu'à la garde dans la poitrine du président, du côté gauche.

M. Rivaud, préfet de Lyon, qui était assis à côté de M. Carnot, porta à l'assassin un coup de poing en pleine figure, ce qui l'empêcha de poignarder de nouveau sa victime. Au même instant éclatent les cris : " Le président est assassiné " ; " mort à l'assassin " !

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, l'assassin est saisi par la foule et terrassé ; il eût même promptement expié de sa mort le crime qu'il venait de commettre si des sergents de ville ne s'étaient interposés et ne l'eussent arraché de leurs mains.

La nouvelle de l'attentat s'était répandue comme une traînée de poudre et bientôt des renforts de gendarmerie se portèrent à la rescousse des sergents de ville qui avaient la garde de l'assassin, de même que des médecins étaient accourus offrir leurs services au blessé qui avait été transporté à la préfecture.

D'un coup d'œil les hommes de l'art jugèrent que la blessure était mortelle.

L'assassin est un Italien nommé Cesare Giovanni Santo.

Pendant ce temps les médecins examinaient le président et sondaient la blessure. " Que vous me faites mal " dit le blessé qui venait de recouvrer ses sens. Une fois la blessure pansée, le président fut couché sur un lit et défense fut faite de laisser approcher de lui qui que ce fût, excepté les médecins et les officiers de sa maison.

Santo, l'assassin, est un imberbe de 20 à 25 ans d'âge. Au moment de son arrestation il portait un habillement complet de couleur brune avec une petite casquette à l'avenant. Escorté par la gendarmerie il s'avancait lentement, la tête basse, mais on pouvait lire dans ses yeux comme un désir vague d'échapper par la fuite à ses gardiens, ce qui l'eût fait écharper en un instant.

Santo parle mal le français. Au premier interrogatoire que lui fit subir le préfet de police il déclara avoir habité Cette dans le département de l'Hérault, pendant les derniers six mois et n'être arrivé à Lyon que ce jour même. Il déclara en sus n'être âgé que de 22 ans.

A toutes les questions qu'on lui posa ; il répondit simplement sans le moindre air de bravade. Il refusa toutefois de donner aucun éclaircissement sur le mobile de son crime, se réservant de les donner au tribunal, lors de son procès. Un calepin trouvé sur lui indique qu'il serait natif d'un village du Milanais en Italie.

Sitôt le coup reçu, M. Carnot s'affaissa sur les coussins de la voiture ; le sang suintait sur sa chemise à gauche, au-dessus du cœur.

De prime abord on ne pouvait dire s'il était mort ou vivant.

Arrivé à la préfecture où il avait été présentement ramené, le président fut déposé dans une salle du rez-de-chaussée et placé sous les soins du Dr Gailleton, maire de la ville.

Un peu après minuit, l'archevêque de Lyon vint administrer le blessé.

M. Carnot a gardé sa connaissance jusqu'au dernier moment sentant que la vie lui échappait. à deux reprises différentes il dit : " Je m'en vais."

— " Vos amis sont à vos côtés," lui fit observer le médecin.

— Je leur suis reconnaissant de cette attention, répondit le blessé.

Moins d'une minute après, M. Carnot fit un grand effort pour prendre respiration ; une convulsion agita tous ses membres, et le président de la république française était mort.

A la nouvelle de l'attentat, des têtes chaudes se mirent à faire un mauvais parti aux Italiens rencontrés sur les rues. Plusieurs Italiens faillirent perdre la vie dans des bagarres résultant des attaques faites sur certains cafés. La rue de la Barre est maintenant barricadée et gardée par la troupe.

Trois cafés italiens, Casoti, Moderni et Matassi, aux abords du palais du Commerce, ont été saccagés par la foule au cris de : " A la porte les étrangers !"

Nul doute que le consulat italien, rue de la Barre, n'eût été saccagé, lui aussi, si la troupe n'était intervenue.

On n'entend de tous côtés que des menaces contre les Italiens ; il suffirait de bien peu de chose pour précipiter un massacre.

PARIS, 25—Mme Carnot, accompagnée de ses deux filles, est partie, en chemin de fer, à une heure cette nuit pour Lyon. La nouvelle de l'assassinat du président l'a grandement affectée, mais elle n'a pas voulu toutefois que son départ fût retardé d'un instant.

Dès que la mort du président Carnot eût été constatée, M. Dupuy, premier ministre, a pris le train de Lyon pour Paris, où il va donner communication officielle de la nouvelle au sénat et à la chambre des députés.

Une séance du cabinet est convoquée pour 10hrs du matin, pour parer aux éventualités. La séance du cabinet sera précédée d'une conférence du premier ministre avec les présidents du sénat et de la chambre des députés.

Le président Carnot a rendu le dernier soupir à minuit et quarante-trois minutes.

LYON, 25—Mme Carnot accompagnée de ses deux fils, François et Ernest, est arrivée à Lyon à 6hrs ce matin, par train spécial. Elle fut croisée en route à Dijon par M. Dupuy, qui lui apprit que tout était fini.

A son arrivée à Lyon, Mme Carnot fut conduite par un chemin détourné à la Préfecture afin de lui éviter les émotions d'une manifestation de sympathies que lui réservait la foule massée à la gare. Quand elle se trouva en face du corps inanimé de son mari, elle fut prise d'un tremblement nerveux, mais son affection ne se traduisit pas par des larmes, bien que tout le monde pleurât autour d'elle.

ROME, 25—La nouvelle de l'assassinat du président Carnot, a été communiquée à la chambre des députés à 10 heures. Toute la dé-

putation s'est levée et a écouté debout la communication de Signor Crispi qui était très ému.

ROME, 25—La police n'a pu encore indentifier Santo. On avait annoncé qu'il était attaché à la cour du duc de Gènes, mais la nouvelle n'est pas confirmée. Il se peut qu'il soit anarchiste, mais on le croit fou.

La chambre italienne a autorisé son président à transmettre au gouvernement français une expression de sympathies. Après quoi elle s'est ajournée.

Les ministres sont allés porter leurs cartes à l'ambassade française, comme marque de sympathies.

Tous les cabinets européens et américains ont envoyé des témoignages de vive sympathie.

Le congrès français réuni à Versailles, a élu à la présidence de la république M. Casimir Périer, On sait ce qu'il a été au ministère et la confiance qu'il peut inspirer aux catholiques.

\* \* \*

Le nouveau "Premier" du ministère anglais, depuis la retraite de M. Gladstone, Lord Roseberry, n'est pas sur un lit de roses. Il commence à s'apercevoir qu'il est plus facile et plus agréable d'être l'homme de l'avenir que l'homme du présent. Il faut convenir aussi que, par une suite de maladresses, d'étourderies ou de fanfaronnades, assaisonnées de quelques contradictions, le noble Lord n'a pas gagné dans l'opinion depuis son avènement. Aussi sa majorité de 45 voix environ aux Communes est-elle successivement tombée, en moins de trois mois, à 14 voix. C'est peu pour un ministère ayant devant lui une Chambre des Lords, dont les neuf dixièmes lui sont systématiquement hostiles et repoussent avec un impitoyable dédain toutes les mesures importantes arrachées à la force du poignet à la Chambre des Communes. Il n'est pas jusqu'à Sir William Harcourt, Chancelier de l'Echiquier, qui ne reçoive des éclaboussures des fautes et du discrédit croissant du chef du cabinet. Son projet de budget, si hardi, si bruyamment accueilli le premier jour par les applaudissements du parti libéral, est actuellement passé au crible, et il n'est pas certain qu'il sortira indemne des débats parlementaires, dans ses parties les plus essentielles. Il n'aura pas fallu grand temps, on le voit, pour s'apercevoir du vide énorme laissé dans le parti libéral par la retraite du *great old man*. Cette situation aura pour infaillible conséquence une dissolution anticipée, qui seule permettra au pays, par des élections nouvelles, de se prononcer entre l'obstructionnisme des Lords et la marche en avant du parti libéral dans la

voie des importantes réformes promises par M. Gladstone, et qui, outre le *Home rule* Irlandais, comprenaient de graves problèmes d'économie sociale, tels que la journée de 8 heures pour les mineurs, la responsabilité des patrons dans les accidents du travail, la transformation radicale de l'administration municipale, la fixation d'un minimum de salaire et enfin, au point de vue religieux, le " désétablissement " de l'Eglise dans la principauté de Galles, Tous ces problèmes sont soulevés, l'opinion réclame des solutions, le monde du travail est en ébullition, et le *Statu quo* ne saurait se prolonger sans danger; mais pour la résoudre, il faut résoudre aussi et avant tout la question constitutionnelle de la Chambre des Lords, qui entend, ainsi que l'a proclamé récemment le marquis de Salisbury, user de ses prérogatives, pour opposer son *veto* aux décisions des Communes et devenir ainsi, en fait, la véritable régulatrice de la politique intérieure et extérieure du Royaume-Uni.

\*  
\* \* \*

L'état de l'Italie va chaque jour empirant, et il ne faut rien moins que la merveilleuse souplesse de l'esprit italien, pour que ses hommes d'Etat, dignes successeurs de Machiavel, puissent encore faire marcher le navire désemparé qui fait eau de toutes parts. M. Crispi continue, avec une audace doublée d'habileté, à se tenir en selle et à conjurer les dangers qui chaque jour menacent l'existence de son ministère. Plus que les bonnes raisons, ce qui le soutient et le favorise dans sa laborieuse campagne, c'est d'abord l'embarras de ses adversaires à lui opposer une autre politique possible, d'autre part les appréhensions d'ordre égoïste et tout personnel qu'inspire aux députés le spectre d'une dissolution que Crispi agite à leurs yeux.

C'est ainsi que, grâce à un système panaché de menaces et de caresses félines, le rusé Sicilien arrache successivement à la Chambre des votes inespérés et qui contredisent formellement ceux dont sont sorties toutes les Commissions hostiles au programme gouvernemental. Il y a, dans ces palinodies quotidiennes, un aveu de crainte et d'impuissance qui consolide singulièrement le ministère, hier menacé d'une chute infaillible, aujourd'hui triomphant avec de splendides majorités. Malheureusement si ces comédies prolongent l'existence du cabinet Crispi, elles ne résolvent pas les difficultés, les dangers matériels dont non seulement le Cabinet, mais l'Etat, la monarchie, les pays tout entier sont menacés. Il

s'agit d'échapper à la faillite, à la banqueroute, de conjurer une catastrophe formidable. Chaque mois apporte un accroissement au déficit ; de 53 millions prévu et annoncé, il y a 3 mois, par le ministre des finances Sannino, le voilà arrivé à 93, chiffre avoué, inférieur sans doute encore à la réalité. Et devant ce gouffre béant où glisse la péninsule, il faut voter quand même millions sur millions pour l'armée, pour la marine, pour le maintien du renom, du rang, de l'honneur européen de la monarchie italienne. Un sentiment de vergogne fait hésiter le parlement devant la réduction de la rente, c'est-à-dire une malhonnêteté qui écrasera les fonds italiens et tuera leur crédit en Europe ; mais le péril financier est si criant, que Crispi et son acolyte Sonnino sont obligés de tenir bon et d'exiger ce sacrifice d'honneur national. Par ce fait, on peut juger du reste : *ab uno disce omnes*.

La France doit à cette situation précaire une posture toute modifiée du ministre mégalomane qui, naguère, vouiait l'avalier d'une bouchée. *Tragediante-Comediante*, ce sinistre histrion Mazzinien est aussi ridicule dans un rôle que dans l'autre. Grâce à Dieu, on ne s'y laisse plus prendre en France : les seuls compères qu'il y trouve encore—et ils sont rares quoique puissants—sont ces sectaires de la franc-maçonnerie qui trouvent dans cet ennemi acharné de la Papauté et de l'Eglise un incomparable auxiliaire à leur entreprise de déchristianisation universelle. Sans cette conjuration judaïco-maçonnique, qui enserre les pouvoirs publics, la faillite de l'Italie, sa ruine financière, économique et politique serait à cette heure un fait accompli.

Pour comble de malchance, les scandales du procès Tanlongo, cette victime expiatoire du banditisme financier italien, provoquent en Italie et en Europe un dégoût et une émotion qui montent jusqu'aux sommets du pouvoir. De l'interrogatoire de l'ancien gouverneur de la Banque romaine, il ressort que la catastrophe de cette institution est due aux spéculations ministérielles les moins avouables, et que les ministères qui se sont succédé à Rome, non content de ruiner par leur politique et leurs impôts l'agriculture, l'industrie, toutes les forces économiques du pays, les ont encore ruinées par de honteux tripotages. Il ne manquait que ce dernier trait pour caractériser le régime qui, depuis trente ans, opprime l'Italie, persécute l'Eglise et vise à se procurer un bill d'indemnité dans les horreurs d'une conflagration générale.

\*  
\* \*

L'Église du Canada vient de faire une grande et douloureuse perte en la personne de Mgr Taché, archevêque de St Boniface.

Nous empruntons au *Courrier du Canada* les notes biographiques suivantes sur le regretté prélat.

Mgr Alexandre Antoine Taché, est né le 23 juillet 1823, à la Rivière-du-Loup. Il était par conséquent âgé de 71 ans. Fils de Charles Taché, capitaine dans les Voltigeurs Canadiens durant la guerre de 1812-15. Descendant d'une des plus nobles et des plus anciennes familles françaises établies au Canada; parmi ses ancêtres se distinguent Louis Joliette, découvreur du Mississippi et le Sieur Varennes de la Verendrye, explorateur de la Rivière Rouge du Haut Missouri et de la Saskatchewan.

Le premier qui arriva au pays fut Jean Taché. Il s'établit à Québec en 1739, et épousa Mlle Joliette de Mingan. Il était riche, mais la conquête le ruina. Son fils, Charles, alla s'établir à Montmagny. Il eut trois fils, dont l'un devint plus tard, Sir E. P. Taché, mort en 1865, premier-ministre du Canada. L'aîné des trois Charles, eut également trois fils, le Dr J. C. Taché, écrivain distingué, plus tard, député ministre des Travaux publics, chevalier de la Légion d'Honneur; Louis Taché, shérif de Saint-Hyacinthe et Alexandre Antoine, le prêtre éminent, le grand archevêque et l'illustre Canadien qui vient de mourir. Monseigneur n'avait que trois ans lorsque son père mourut. Sa mère alla demeurer à Boucherville, Québec, où elle se dévoua à élever sa petite famille.

Le jeune Taché ne quitta le toit de la famille qu'à l'âge de 10 ans — en 1833, pour entrer au collège de St-Hyacinthe où il passa 8 ans. Au 1er septembre 1841, il entra au grand séminaire de Montréal pour y commencer sa théologie. L'année suivante, il retourna à St-Hyacinthe en qualité de professeur et pour y continuer son cours de théologie. Au mois d'octobre 1844, il entra dans l'ordre des Oblats, et en juin 1845, il disait adieu à sa mère et à ses parents et partait pour la Rivière-Rouge, où la Providence l'appela à jouer un rôle tout de dévouement et de patriotisme. Durant le voyage, il fut ordonné diacre, et le dimanche suivant (15 octobre 1845) il reçut les saints ordres des mains de Mgr Provencher.

Le lendemain, ayant terminé son noviciat, il prononça ses vœux d'Oblat. Au printemps de 1846, il partit pour le Nord-Ouest allant s'établir à l'Île à la Crose. A cette époque, les travaux du missionnaire étaient encore plus pénibles qu'aujourd'hui, et il fallut sa

foi puissante, son zèle infatigable et sa force physique pour y résister. Ceux qui lisent les rapports de la Propagation de la foi peuvent se faire une idée de ce que durent être les souffrances de ces courageux missionnaires, en les comparant avec ce que leurs successeurs ont encore à endurer aujourd'hui. Mais que sont pour ces évangélisateurs les peines et les souffrances, lorsqu'elles sont récompensées par la bonne volonté des évangélisés? C'est ce qui arriva pour Mgr Taché. Doué d'une grande bonté, généreux à l'extrême, il se gagna bientôt le cœur des sauvages qui, l'appelant leur père, voulurent devenir ses enfants dans la foi en se convertissant à Dieu. Durant son séjour à St-Boniface, le P. Taché fut grandement remarqué par Mgr Provencher, pour son obéissance à la règle de l'ordre, sa droiture, son zèle pour les âmes, sa grande bonté de cœur et sa fermeté calme, mais obstinée. Aussi, l'évêque de St-Boniface s'intéressa-t-il à lui d'une façon particulière et il acquit bientôt la preuve que l'estime qu'il éprouvait pour le jeune missionnaire était bien méritée. Aussi, lorsque Mgr Provencher sentit sa santé faiblir, jeta-t-il immédiatement les yeux sur lui pour en faire son coadjuteur.

Le Père Taché n'avait que 26 ans lorsqu'il reçut la lettre lui annonçant qu'il avait été choisi à ce poste de confiance. Il revint à St-Boniface où sur l'ordre de Mgr Provencher, il s'embarqua pour Rome. Il fut sacré évêque dans la cathédrale de Viviers, des mains de Mgr l'évêque de Marseilles. De retour au Canada il alla reprendre son poste à l'Ile à la Crosse où il demeura jusqu'à la mort de Mgr Provencher, en 1853. Mgr Taché prit alors les rênes du gouvernement ecclésiastique. Il n'était âgé que de 38 ans. Le clergé qui connaissait sa science, ses vertus et son zèle, l'aima comme un père.

En quelques années on vit s'élever de nombreuses églises, écoles, couvents qui contribuèrent grandement à répandre la civilisation et le progrès dans ce pays. En 1853, le diocèse de St-Boniface fut divisé pour former le vicariat d'Athabaska-Mackenzie et, plus tard, pour former le diocèse de St-Albert.

Il y a quelques années, Mgr Taché convoqua le premier concile provincial du Manitoba.

Mgr Taché a joué un rôle des plus importants dans le Manitoba et le Nord-Ouest. Il était là-bas le chef aimé, respecté et reconnu de notre race. Jouissant d'une immense influence sur ces populations, c'est à lui qu'on a eu recours chaque fois qu'il s'est élevé des difficultés de toutes natures, dans les Territoires, et toujours sa voix a été écoutée des fidèles. C'est lui qui a ramené la paix après

les troubles de 1870. Sir John Macdonald le fit mander expressément de Rome.

Chef et père des catholiques et des Canadiens-français de l'ouest, il n'a cessé de combattre pour leurs droits et de soutenir de sa parole, de sa plume et de son influence leurs légitimes revendications. On peut dire qu'il est mort sur la brèche. Les derniers efforts de son énergie ont été pour affirmer une dernière fois l'injustice dont les Canadiens catholiques sont les victimes au Manitoba et dans le Nord Ouest.

La Confédération perd en lui un de ses plus sincères défenseurs et le Canada, un de ses plus fidèles amis.

Sa mémoire restera éternellement chère à tous les cœurs français et catholiques.



## A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

---

### Une page de l'Histoire des Écoles de Manitoba.

ÉTUDE DES CINQ PHASES D'UNE PÉRIODE DE 75 ANNÉES.

- 1.—De 1818 à 1868.—Régimes divers de la Colonie d'Assiniboia.
  - 2.—De 1868 à 1870.—Les troubles de la Rivière-Rouge et leur solution.
  - 3.—De 1870 à 1888.—Les lois de Manitoba favorables aux écoles des deux sections de la population.
  - 4.—De 1888 à 1890.—Abandon des Ecoles Catholiques et maintien des Ecoles Protestantes.
  - 5.—De 1890 à ce jour.—Efforts pour obtenir justice.
- 

Par MGR TACHÉ, Archevêque de St. Boniface. 1 vol. gr. in-8 de 116 pages. Prix broché, 0.45 ; la douz. \$4.00 ; le cent, \$30.00. A la librairie C. O. Beauchemin & Fils, 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

---

La grande perte que vient de faire l'église du Canada, dans la personne de Mgr Taché, rend doublement précieux son dernier ouvrage sur les écoles de Manitoba.

Il semble que, sentant sa fin prochaine, cet apôtre du Nord-Ouest ait voulu laisser à l'histoire toute la vérité sur cette question si grave à tous les points de vue, qu'il ait tenu à rectifier les erreurs semées dans l'opinion, à dessein ou autrement, à dégager sa propre responsabilité trop légèrement impliquée par des personnes mal informées ou mal disposées, et qu'il ait ainsi travaillé jusqu'au dernier moment de sa carrière à la solution finale, dans l'équité et la justice, de ces difficultés suscitées par le fanatisme et l'intolérance.

Ces quelques mots très simples du commencement de la préface indiquent très clairement le plan de l'ouvrage :

“ Les écoles de Manitoba sont aujourd'hui l'objet de l'attention générale en Canada. Tous les jours, quelques-uns des organes de la publicité en entretiennent leurs lecteurs. Il n'est pas une assemblée politique de quelque importance qui ne soit forcée d'aborder la question, et cela se fait dans un langage qui trahit l'embarras que l'on éprouve, ou les espérances que l'on voudrait faire reposer sur de pénibles incertitudes. D'un côté, l'amour de la justice et de l'instruction chrétienne de l'enfance fait espérer une solution avantageuse ; d'un autre, la haine de l'Eglise ou l'indifférence religieuse répudient les notions les plus élémentaires du droit commun et du respect pour les convictions des autres. Pendant que, dans l'intimité du foyer domestique, on prie, on espère, on craint, ailleurs on affirme triomphalement que tout est fini, qu'il n'y a pas de remède, pas même de mal à guérir, que la minorité dans Manitoba doit nécessairement subir la volonté de la majorité et renoncer à ce qu'elle regarde comme un droit certain et une obligation sacrée.

“ Je suis de ceux qui croient qu'une question n'est réglée que quand elle l'est avec justice et équité. Je ne suis admirateur ni des techniques subtilités légales ni des savantes combinaisons de l'art des expédients. Je suis donc bien éloigné de croire que la question des écoles de Manitoba soit finie ou qu'elle doive se terminer dans l'injustice ; c'est pourquoi je pense que cette cause doit être encore étudiée même dans ses moindres détails, afin que ceux qui veulent l'apprécier puissent en faire un examen complet.”

Tous ceux qui liront cet ouvrage, et le nombre en sera grand, croyons-nous parmi les catholiques du Canada, reconnaîtront que l'auteur a pleinement justifié les conclusions suivantes :

Premièrement.—*Avant l'union du Nord-Ouest avec le Canada, diverses classes de personnes y jouissaient de par la coutume de certains droits et privilèges en matière d'éducation, et les autorités civiles sanctionnaient ces droits et privilèges, en aidant des écoles confessionnelles.*

Deuxièmement.—A l'époque de l'union ces droits et privilèges furent reconnus par les Autorités fédérales qui, pour les sauvegarder, ajoutèrent dans l'Acte de Manitoba, en faveur de la minorité de la nouvelle province, une protection nouvelle et plus ample que celle exprimée, dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en faveur des minorités des différentes provinces de la Puissance.

Troisièmement.—La Législature du Manitoba, familière avec les anciennes coutumes, et guidée par la constitution de la nouvelle province a placé explicitement, sous la protection de ses lois, les écoles confessionnelles en usage dans le pays, avant son union avec le Canada.

Quatrièmement.—La révolution scolaire, opérée par les lois de 1890, est simplement le rejet de la coutume qui a toujours prévalu dans la colonie d'Assiniboia ; la violation des conditions du pacte conclu, lors de l'entrée de cette colonie dans la Confédération ; et la destruction du système des écoles séparées, tel qu'établi par la Législature de la Province, après l'union.

Cinquièmement.—La minorité de Manitoba a le droit et l'obligation de chercher un remède aux maux dont elle souffre, en matière d'éducation ; ce remède elle le demande à tous ceux qui ont voix dans les conseils de la nation et c'est dans ce sens qu'elle a adressé ses pétitions au Gouverneur-Général en Conseil.